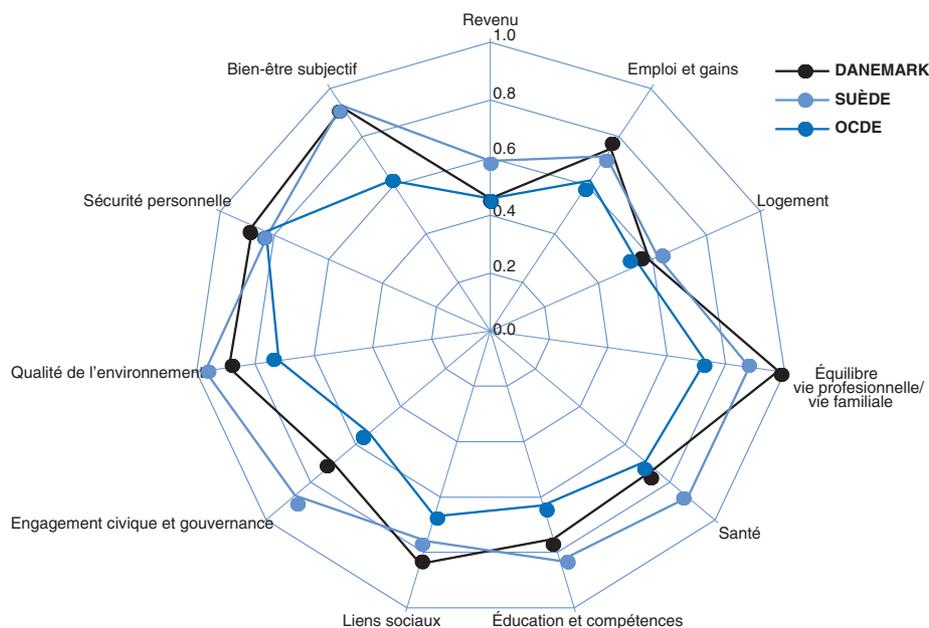


## Évaluation et recommandations

À maints égards, le Danemark se trouve dans une situation favorable en comparaison internationale. Il a été classé à plusieurs reprises comme la nation la plus heureuse du monde d'après le sondage mondial Gallup (Helliwell et al., 2013) et jouit d'un niveau élevé de bien-être au regard de nombre de critères (graphique 1). Les résultats du marché du travail sont meilleurs que la moyenne et s'accompagnent d'un équilibre remarquable entre vie professionnelle et vie privée, d'une faible inégalité et d'un bon niveau d'éducation et de compétences. La qualité environnementale est élevée, tout comme l'engagement civique et la confiance dans les institutions (OCDE, 2013a). Les finances publiques sont aussi relativement saines, avec un rapport de la dette au PIB et un déficit budgétaire peu importants malgré les chocs subis ces dernières années. L'inflation est restée faible et stable. Ces résultats sont le fruit de politiques et d'institutions solides.

Graphique 1. **Le Danemark se situe dans une position favorable au regard de nombreux critères du bien-être<sup>1</sup>**



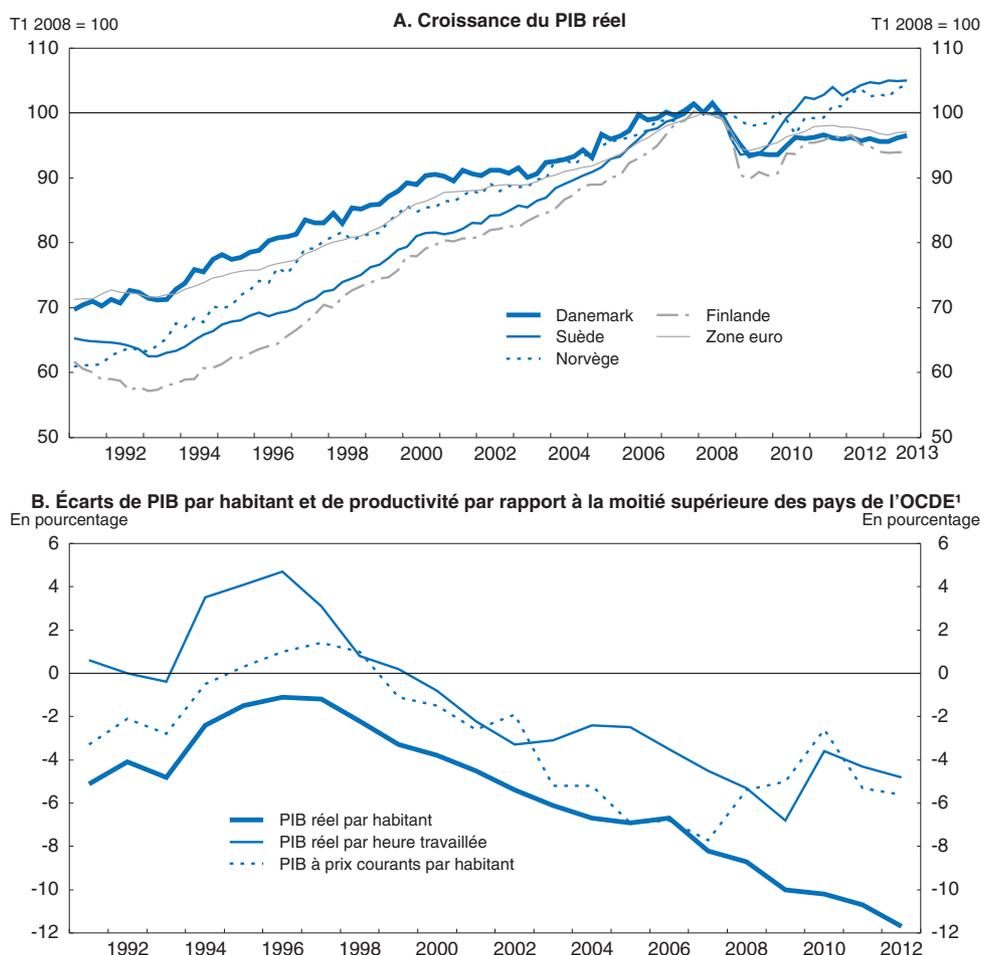
1. Chaque dimension du bien-être est mesurée par un à trois indicateurs de la série d'indicateurs du « Vivre mieux » de l'OCDE. La moyenne des indicateurs normalisés est établie avec des coefficients de pondération égaux. Les indicateurs sont normalisés de façon à se situer entre 1 (meilleure position) et 0 sur la base de la formule suivante :  $(\text{valeur de l'indicateur} - \text{valeur minimum}) / (\text{valeur maximum} - \text{valeur minimum})$ .

Source : OCDE (2013), *Comment va la vie ? 2013, Mesurer le bien-être*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980811>

Mais la croissance économique a été anémique ces dernières années. Suite à la crise économique mondiale et à l'éclatement de la bulle du marché de l'immobilier, l'économie danoise connaît depuis 2010 une quasi-stagnation (graphique 2, partie A), bien que les faiblesses se concentrent dans un petit nombre de secteurs, y compris le secteur financier. En plus longue période, le pays a perdu du terrain en termes de PIB par habitant, par rapport aux économies de l'OCDE se situant en tête de peloton, en raison essentiellement de gains de productivité atones (graphique 2, partie B). La bulle immobilière a contribué au ralentissement de la productivité en entraînant une mauvaise allocation des ressources, alors que la forte poussée correspondante de la dette des ménages s'est traduite par une fragilité du secteur financier. La relance de la croissance de la productivité et l'amélioration de la stabilité financière demeurent deux enjeux clés pour le Danemark. Dans ce contexte, les efforts de réforme doivent être poursuivis pour améliorer les perspectives de croissance, préserver la viabilité des finances publiques et du système de protection sociale et maintenir des résultats enviables en matière de bien-être.

Graphique 2. **La croissance a été peu dynamique**



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE en tête pour ce qui est du PIB par habitant (en PPA constantes de 2005), du PIB réel par heure travaillée (en PPA constantes de 2005) et du PIB par habitant aux prix courants (PPA courantes). L'écart de revenu est moindre aux prix courants qu'en prix constants, pour partie en raison des gains des termes de l'échange.

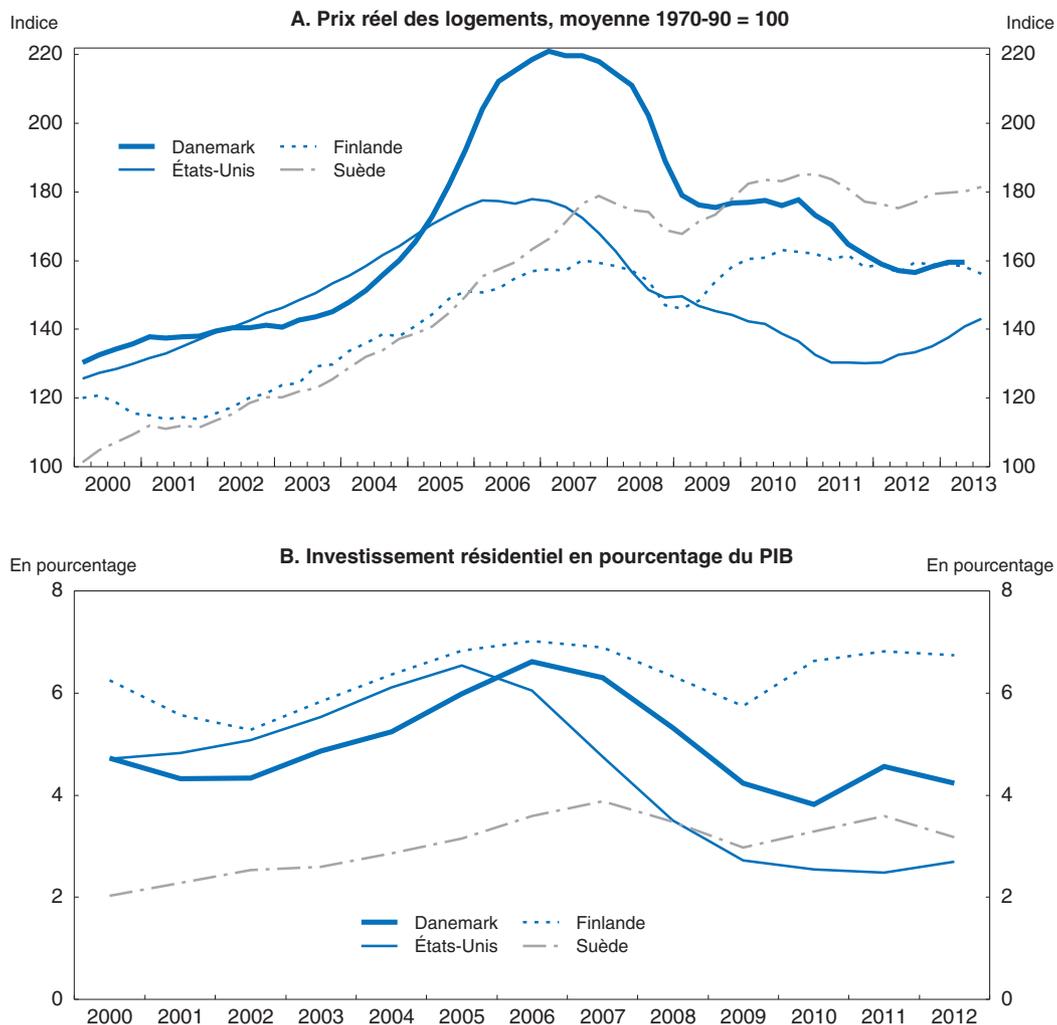
Source : OCDE, Base de données analytique ; OCDE, Base de données d'Objectif croissance.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980830>

## La croissance devrait se redresser progressivement

Après une forte baisse en 2009, le PIB était encore de 5 % inférieur à son pic d'avant la crise au milieu de 2013. La croissance a été freinée par une demande intérieure très faible, face à un important ajustement du secteur de l'immobilier, des incertitudes persistantes et – jusqu'à récemment – un manque de confiance des consommateurs (graphique 3). Les résultats à l'exportation ont aussi été médiocres, en raison pour partie de la croissance peu soutenue des marchés d'exportation danois. La dégradation de la compétitivité des salaires au cours de la dernière décennie a aussi contribué dans une certaine mesure aux pertes de débouchés à l'exportation (Productivity Commission, 2013a). Les gouvernements successifs ont pris des mesures pour stimuler la demande intérieure, notamment l'adoption récente du *Plan de croissance* de 2013. Ces initiatives ont amélioré la situation des ménages et des entreprises et devraient faciliter un redressement continu de l'économie à mesure que le commerce mondial se redynamise (tableau 1).

Graphique 3. **Les prix des logements semblent remonter**



Source : OCDE, Base de données des prix du logement et base de données analytique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980849>

Tableau 1. **Indicateurs et prévisions macroéconomiques**  
Variation annuelle en pourcentage, sauf indiqué autrement, volumes aux prix de 2010

	Prix courants de 2010 Milliards DKK	2011	2012	2013	2014	2015
PIB	1 760.1	1.1	-0.4	0.3	1.6	1.9
Consommation privée	855.4	-0.7	-0.1	0.2	1.4	1.9
Consommation publique	509.6	-1.4	0.4	0.5	0.5	0.6
Formation brute de capital fixe	297.8	3.3	0.8	-0.9	4.5	4.0
<i>dont : Logement</i>	67.2	17.8	-8.0	-2.8	2.2	1.8
<i>Entreprises</i>	193.0	-1.9	2.6	1.8	4.8	5.3
<i>Secteur public</i>	37.6	4.2	10.7	-10.3	6.5	1.2
Demande intérieure finale	1 662.8	-0.2	0.2	0.0	1.7	1.9
Formation de stocks <sup>1</sup>		0.4	-0.3	0.2	-0.3	0.0
Demande intérieure finale	1662.4	0.2	-0.1	0.6	1.5	1.9
Exportations de biens et de services	887.8	7.0	0.4	0.8	3.2	4.3
Importations de biens et de services	790.2	5.9	0.9	1.4	3.2	4.5
Solde extérieur <sup>1</sup>		0.9	-0.2	-0.3	0.2	0.1
<i>Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire) :</i>						
PIB potentiel		0.6	0.6	0.7	0.9	1.0
Écart de production <sup>2</sup>		-2.4	-3.3	-3.8	-3.1	-2.2
Emploi		-0.1	-0.5	0.1	0.3	0.5
Taux de chômage <sup>3</sup>		7.6	7.5	7.0	6.7	6.5
Indice implicite des prix du PIB		0.7	2.3	1.6	1.1	1.5
Indice des prix à la consommation		2.8	2.4	0.7	1.2	1.6
Indice de base des prix à la consommation (à l'exclusion des denrées alimentaires et de l'énergie)		1.8	1.8	1.2	1.4	1.5
Taux d'épargne des ménages, brut <sup>4</sup>		7.7	6.6	6.5	6.1	6.1
Balance des opérations courantes <sup>5</sup>		5.6	5.9	6.1	6.1	6.0
Solde financier des administrations publiques <sup>5</sup>		-2.0	-3.9	-1.5	-1.5	-1.9
Solde sous-jacent des administrations publiques <sup>5, 6</sup>		-0.2	-0.4	-0.1	-0.3	-0.3
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques <sup>5, 6</sup>		0.4	0.1	0.4	0.2	0.1
Dettes brutes des administrations publiques <sup>5</sup> (Maastricht)		46.4	45.4	44.8	46.0	47.5
Dettes nettes des administrations publiques <sup>5</sup>		3.1	7.3	8.6	9.9	11.4
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne		1.4	0.6	0.2	0.1	0.3
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne		2.7	1.4	1.8	2.3	2.8

1. Contributions aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage de la population active.

4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

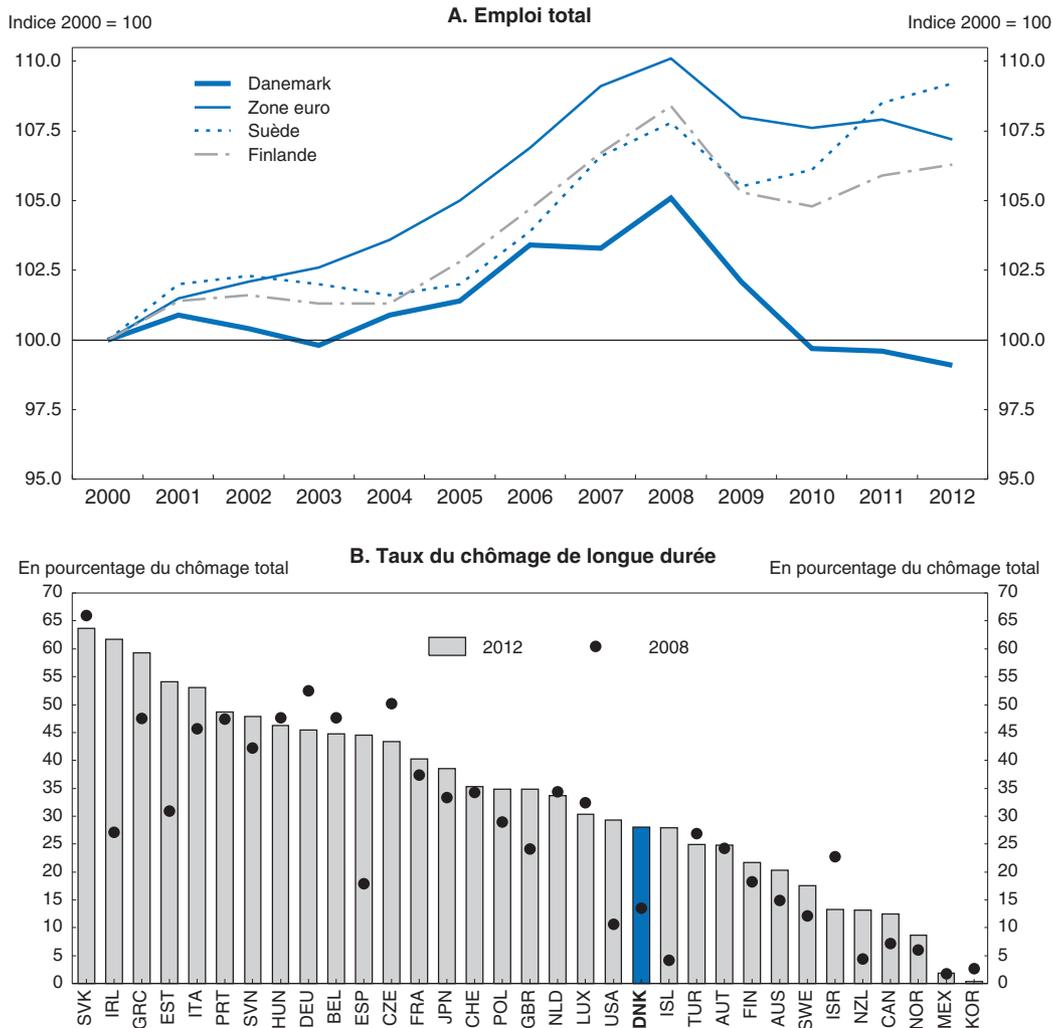
5. En pourcentage du PIB.

6. Ajusté pour tenir compte de la situation conjoncturelle et des opérations exceptionnelles.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques, n° 94.

Le marché du travail s'est dégradé au lendemain de la crise économique et financière mondiale, mais il devrait s'améliorer peu à peu à mesure que la demande se redresse. L'emploi est resté stationnaire dans le secteur privé ces deux dernières années et a diminué dans le secteur public, d'où une diminution de l'emploi total (graphique 4). La population active s'est contractée essentiellement parce que les jeunes ont poursuivi leurs études au lieu d'essayer d'intégrer le marché du travail. La part du chômage de longue durée s'est accrue, mais elle reste inférieure à la moyenne de l'OCDE. Le raccourcissement progressif de la période maximale effective d'indemnisation du chômage, qui sera ramenée de quatre à deux ans entre 2013 et 2017, renforce les incitations au retour à l'emploi. Les autres réformes structurelles, examinées ci-après, devraient accroître le taux d'activité et l'emploi à long terme, bien qu'elles risquent de limiter quelque peu le repli du chômage à court terme.

Graphique 4. Le marché du travail s'est dégradé



Source : OCDE, Base de données analytique et OCDE, Base de données sur les statistiques du marché du travail.

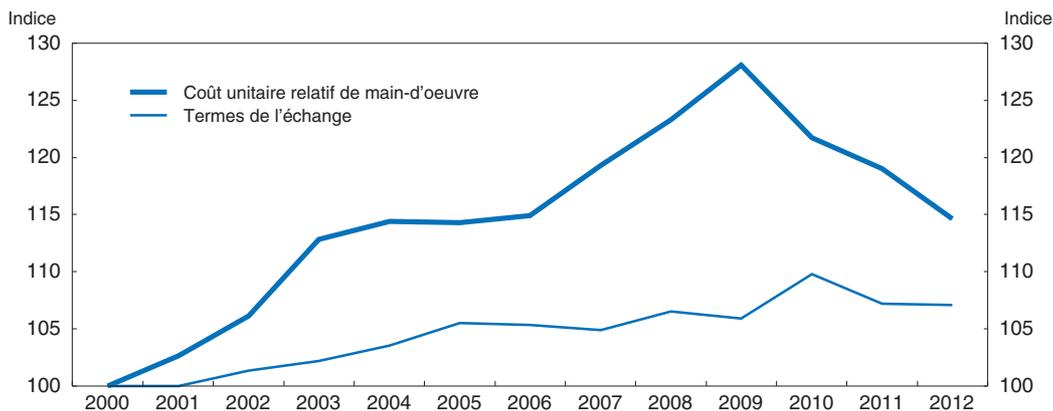
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980868>

D'après certains signaux, la compétitivité des salaires commence à s'améliorer, sous l'effet d'un léger redressement de la croissance de la productivité et d'une certaine modération des salaires (graphique 5). Les résultats à l'exportation se sont aussi stabilisés. Tous ces facteurs devraient permettre au Danemark de bénéficier de la reprise prévue du commerce mondial. Cependant, les termes de l'échange ont cessé d'augmenter, ce qui donne à penser que la compétitivité hors prix pourrait stagner. Avec une demande extérieure plus forte et un niveau élevé d'épargne dans les entreprises, l'investissement fixe dans le secteur industriel et commercial devrait commencer à s'accroître après deux années de baisse.

Les taux du marché monétaire se situent depuis longtemps à un niveau d'une faiblesse inégalée, ce qui a contribué à insuffler un peu de dynamisme à une économie atone. L'inflation s'est aussi maintenue à un bas niveau. Les taux d'intérêt directs sont essentiellement déterminés par les décisions de la Banque centrale européenne (BCE) du fait du rattachement de la couronne danoise à l'euro, encore qu'ils aient quelque peu divergé ces derniers temps. Entre la fin de 2011 et le milieu de 2012, la demande de

Graphique 5. **La compétitivité des prix s'est un peu améliorée**

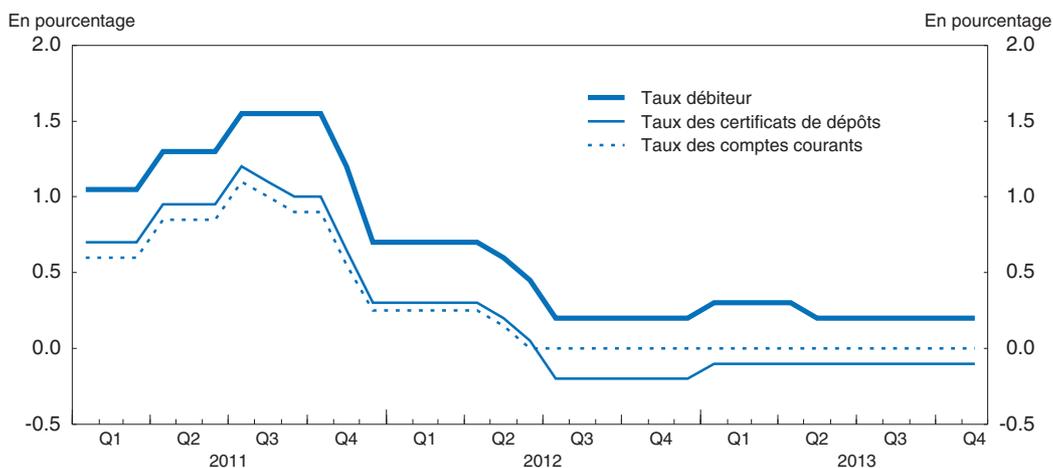
Base annuelle 2000 = 100



Source : OCDE, Base de données analytique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932980887>

couronnes danoises, considérées comme valeur refuge, a bondi et le rendement des obligations d'État à dix ans est tombé au-dessous du rendement des obligations d'État allemandes. La banque centrale danoise a acheté d'importants volumes de devises et réduit ses taux directeurs plus que la BCE (graphique 6). De fait, l'un de ses principaux taux directeurs, le taux sur les certificats de dépôts, remis aux contreparties déposant des liquidités, a été ramené à -0.2 % en juillet 2012. Les pressions s'exerçant sur la couronne ont depuis un peu faibli et la banque centrale a porté à -0.1 % le taux des certificats de dépôts. La longue période de faiblesse des taux d'intérêt ayant entamé la rentabilité des banques, celles-ci ont augmenté les commissions. Il importe de continuer à suivre l'incidence des faibles taux d'intérêt sur la rentabilité bancaire et sur les ménages. En outre, les autorités monétaires devraient se préparer à un retournement éventuel des flux de capitaux, peut-être d'une plus grande ampleur que celui qui est intervenu au début de 2013 et a fait revenir les rendements des obligations d'État danoises à dix ans au-dessus du niveau du rendement des obligations allemandes.

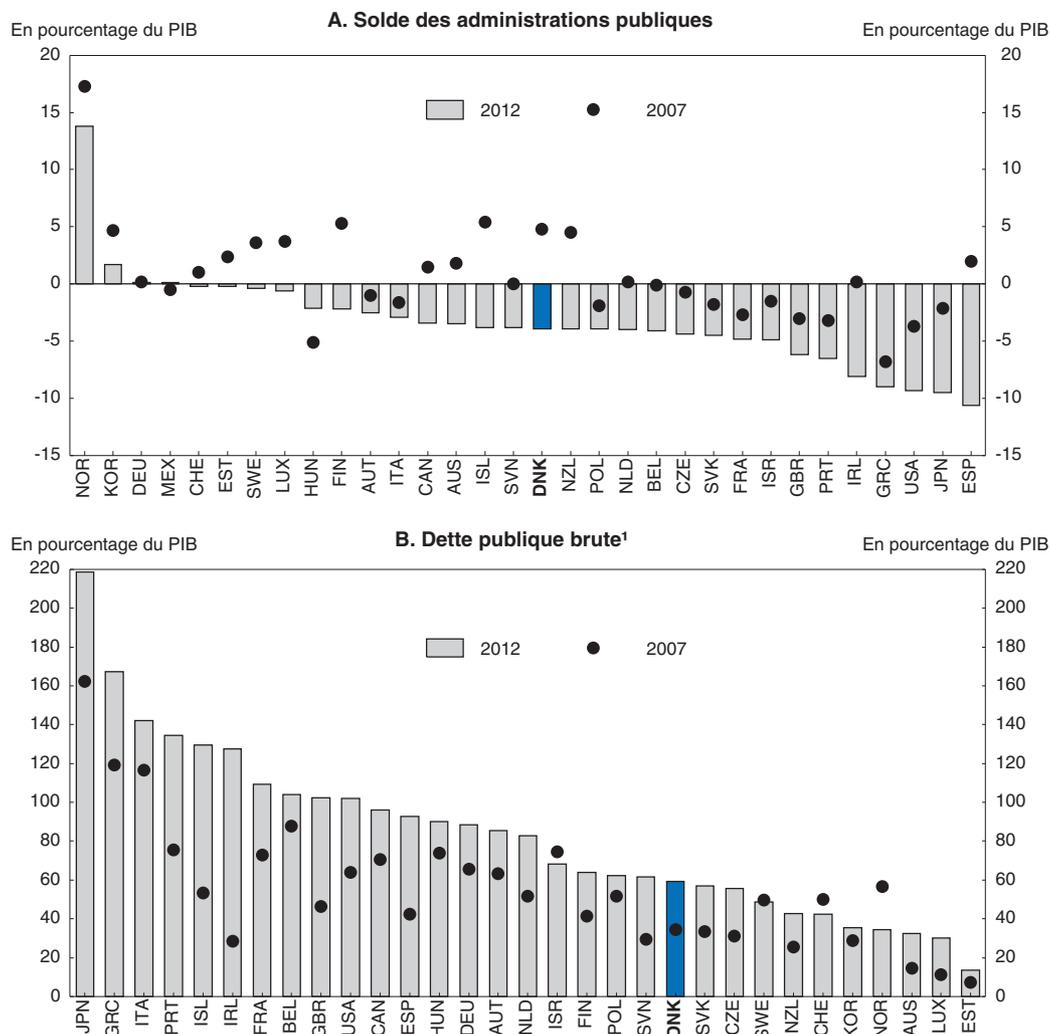
Graphique 6. **La politique monétaire a été très accommodante**

Source : Banque nationale du Danemark.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932980906>

Par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE, la dette et le déficit publics sont faibles et la viabilité budgétaire n'est pas mise en cause (graphique 7 et Annexe A1). En outre, l'État dispose à la banque centrale de réserves d'actifs financiers représentant 11 % du PIB. Dans le cadre de la procédure pour déficit excessif ouverte par l'Union européenne en 2010, les pouvoirs publics ont programmé une amélioration de 1.5 % du PIB du solde sous-jacent des administrations publiques sur la période 2010-13. L'assainissement a été réalisé essentiellement par le biais d'une diminution de l'emploi public et une baisse de la croissance des salaires dans la fonction publique, mais les impôts ont également été augmentés. Suite à la réforme du régime de préretraite en 2012, l'État a dû rembourser certaines cotisations aux ménages, ce qui a quelque peu stimulé l'activité et conduit à un creusement temporaire du déficit global (tableau 1). En 2013-14, les modifications apportées à la fiscalité des caisses de retraite devraient contribuer à l'assainissement des finances publiques. Les effets de ces modifications sur les indicateurs des financements publics à court terme sont très incertains mais des données récentes suggèrent qu'ils pourraient être plus importants que ce qui a été

Graphique 7. **La situation budgétaire du Danemark est relativement bonne**



1. Dette publique brute d'après la définition du SEC 95.

Source : OCDE, Base de données du n° 94 des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980925>

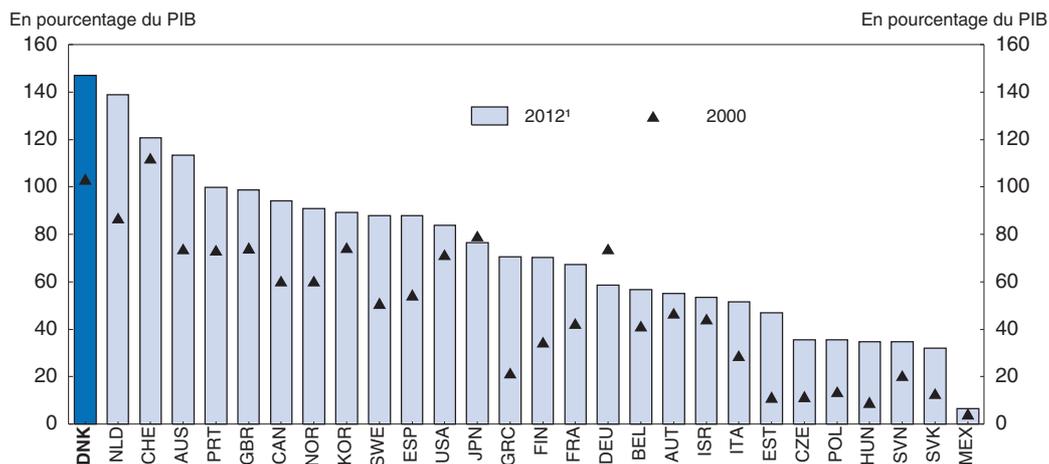
prévu dans les Perspectives économiques de l'OCDE de novembre 2013 (Ministry for Economic Affairs and the Interior, 2013; Ministry of Finance, 2013).

Pour 2014, l'orientation budgétaire est à peu près neutre. Le *Plan de croissance* de 2013 prévoit des réformes pour améliorer la croissance de la productivité et l'offre de main-d'œuvre à moyen terme. L'existence de puissants stabilisateurs automatiques, impliquant notamment qu'aussi bien les prestations de chômage que les dépenses au titre des mesures actives du marché du travail augmentent automatiquement lorsque le taux de chômage progresse (BIT, 2009), devrait permettre de mieux faire face à une reprise plus faible que prévu ou différée.

Les risques entourant les perspectives danoises sont à la fois externes et internes. Du côté positif, si les préoccupations concernant la zone euro s'atténuent encore ou si la compétitivité des salaires danois s'améliore plus que prévu, le pays bénéficierait d'une demande extérieure plus forte. Cependant, si la couronne continue à être considérée comme une valeur refuge et si le Danemark se redresse plus rapidement que la zone euro, la politique budgétaire devra être resserrée plus qu'escompté, les autorités monétaires continuant de défendre le taux de change fixe. Du côté négatif, un regain de tension dans la zone euro ou, plus généralement, un ralentissement de la croissance des marchés d'exportation du Danemark partout dans le monde pèserait sur les exportations et nuirait à la confiance des ménages et des entreprises.

Un autre risque potentiel entourant les perspectives concerne la dette brute des ménages, qui s'est envolée durant le boum des prix des logements (graphique 8) et n'a pas reculé depuis. Les actifs des ménages sont aussi importants, mais une grande partie d'entre eux, notamment les droits à pension, sont illiquides, alors que la dette des ménages est constituée pour l'essentiel de prêts hypothécaires. Un nombre grandissant de ménages vont devoir rembourser le capital des prêts à amortissement différé accordés il y a dix ans, ce qui pourrait conduire à une réduction des dépenses de consommation dans certains cas. D'après les tests de résistance réalisés, la plupart des ménages concernés pourraient faire face à des chocs négatifs, comme des hausses des taux d'intérêt ou une augmentation du chômage mais certains rencontreraient des difficultés financières (Ministry of Business and Growth, 2013 ; DNB, 2013; Andersen et al., 2012).

Graphique 8. **La dette brute des ménages est la plus élevée de la zone OCDE**



1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE, Base de données analytique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980944>

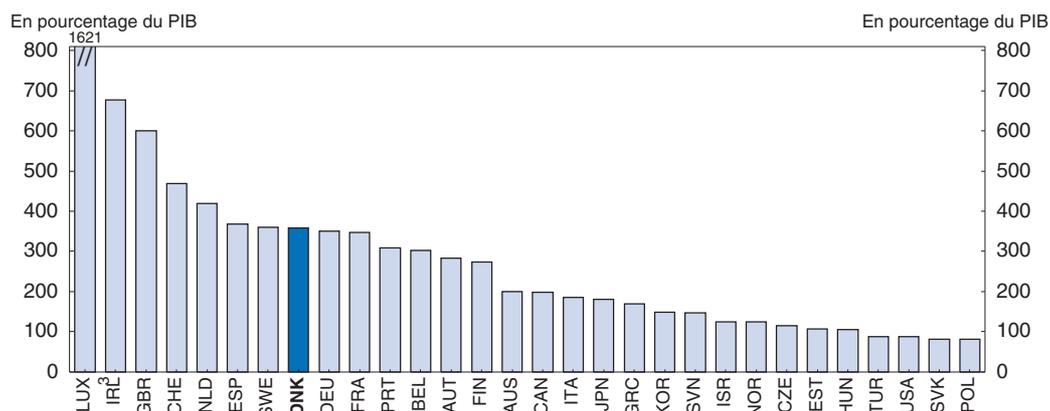
## Améliorer la stabilité financière

Face à la crise financière mondiale et à l'éclatement de la bulle du marché immobilier, les autorités ont mis en place cinq programmes bancaires entre octobre 2008 et mars 2012, impliquant des injections de capitaux, une aide à la liquidité et des garanties publiques. Parmi les autres mesures prises pour améliorer la stabilité financière figuraient notamment l'instauration d'un régime spécial de résolution et l'établissement d'un fichier des crédits, dans lequel toutes les banques doivent consigner les informations concernant leurs principaux clients, ainsi que la réforme du système de garantie des dépôts et le renforcement de la réglementation et de la surveillance, conformément à la réforme en cours aux niveaux mondial et de l'UE (voir section sur la stabilité financière de l'*Étude économique de l'OCDE 2012*). Même ainsi, certaines vulnérabilités demeurent dans le secteur financier et il faudra y remédier, comme recommandé dans un rapport récent du Comité sur la crise financière danoise (Ministry of Business and Growth, 2013b).

La taille et la structure du système bancaire danois, qui compte sept établissements financiers d'importance systémique et un grand nombre de petites banques, suscitent des problèmes. Les actifs totaux du système bancaire danois représentent près de quatre fois le PIB (graphique 9) et les trois plus grandes banques entrent pour 78 % dans les actifs totaux. Malgré des règles beaucoup plus strictes que dans les autres pays en matière de contribution des actionnaires et/ou des créanciers à la recapitalisation d'une banque en difficulté (« bail-in »), les garanties implicites de la dette bancaire réduisent sans doute les coûts de financement pour les banques et pourraient se traduire par d'importantes moins-values latentes pour l'État (Schich et Lindh, 2012 ; FMI, 2013a). Le système bancaire danois est étroitement lié à celui des autres pays nordiques, ce qui souligne l'importance d'une coordination étroite et continue des politiques bancaires de ces pays, notamment en ce qui concerne les procédures de résolution et le partage de la charge (IMF, 2013b). Les établissements danois de crédit hypothécaire, dont certains sont considérés comme d'importance systémique, n'acceptent pas les dépôts et ne peuvent accéder aux marchés monétaires. Ils n'accordent que des prêts hypothécaires, qui sont financés par l'émission d'obligations garanties.

### Graphique 9. Le secteur bancaire est de relativement grande taille

Actifs totaux en pourcentage du PIB, 2012<sup>2</sup>



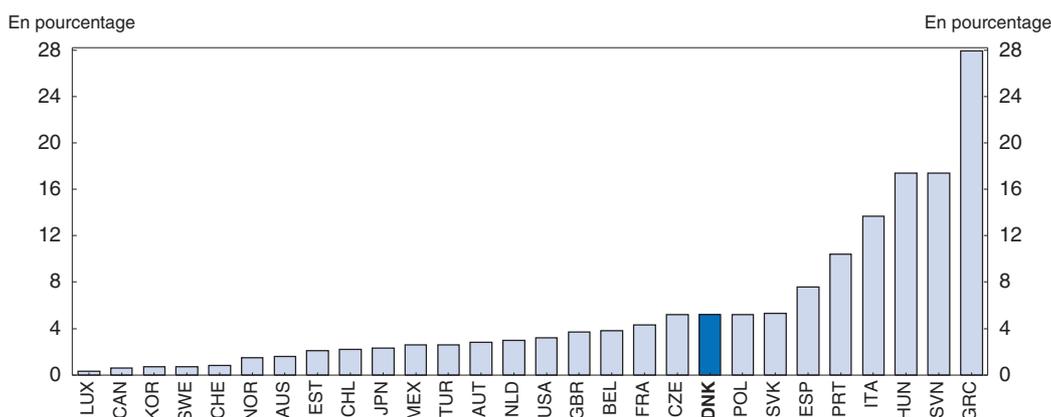
1. Actifs financiers et non financiers des banques et des autres établissements de dépôt (unités dont l'intermédiation financière est l'activité principale).
  2. Moyenne des données trimestrielles disponibles.
  3. Y compris les banques nationales et les banques internationales.
- Source : FMI, *Indicateurs de solidité financière*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980963>

Des progrès ont été réalisés concernant les fonds propres et la liquidité des banques, mais la rentabilité et la qualité des actifs de ces dernières sont plus faibles que dans les autres pays nordiques (IMF, 2013a) du fait de l'éclatement de la bulle des actifs, de la diminution des volumes de prêts et de l'augmentation des coûts de financement. Compte tenu de la part relativement importante des prêts improductifs (graphique 10), l'Autorité de surveillance financière a accru les obligations de provisions pour créances douteuses en avril 2012. Cependant, les prêts improductifs sont essentiellement des prêts consentis aux entreprises agricoles et aux petites entreprises et non des prêts aux ménages, et ils sont concentrés dans les petites banques. Le nombre de banques de petite taille et de taille moyenne a diminué suite à des faillites, des fusions et des reprises, pour passer de 137 en janvier 2007 à 78 au milieu de 2013, mais certaines des établissements restants sont toujours vulnérables.

### Graphique 10. L'encours des prêts improductifs est important

En pourcentage du montant total brut des prêts<sup>1</sup>



1. La définition des prêts improductifs à des fins de classification n'est pas entièrement normalisée entre les pays. T2 2013 ou dernier trimestre disponible.

Source : FMI, Indicateurs de solidité financière.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980982>

Le ratio des fonds propres de base des banques danoises est de 16.7 %, bien supérieur à celui de leurs homologues internationales, mais certaines banques plus petites sont encore confrontées à des problèmes d'adéquation des fonds propres. En outre, la solidité du capital bancaire pourrait être surestimée compte tenu de la qualité des fonds propres et des faibles pondérations appliquées aux actifs à risque par rapport à d'autres pays (Xiao, 2013). S'appuyer seulement sur les ratios de fonds propres, qui pondèrent les actifs par le risque, peut être trompeur (Blundell-Wignall et Roulet, 2012) et l'instauration, en complément de ces ratios pondérés, d'un ratio de levier, sans pondération, constitue un filet de sécurité souhaitable. Au début de 2013, le ratio de levier global pour le secteur bancaire danois se situait à 5.6 %. Ce pourcentage correspond à peu près au niveau moyen de ce ratio dans les pays de l'OCDE et est bien supérieur au ratio de 3 % stipulé par Bâle III, mais il pourrait masquer des ratios de levier plus faibles pour certaines banques. En octobre 2013, un accord a été conclu en vue de l'établissement d'un comité d'experts chargé d'analyser l'opportunité du maintien d'un ratio de levier supérieur à 3 %, possible en tant que mesure du pilier 2 du dispositif de Bâle III. Les organismes de surveillance financière seraient chargés de s'assurer que chaque banque est saine ainsi que de publier régulièrement à la fois les ratios de levier et les ratios de fonds propres pondérés par les risques dans leurs rapports sur la stabilité financière.

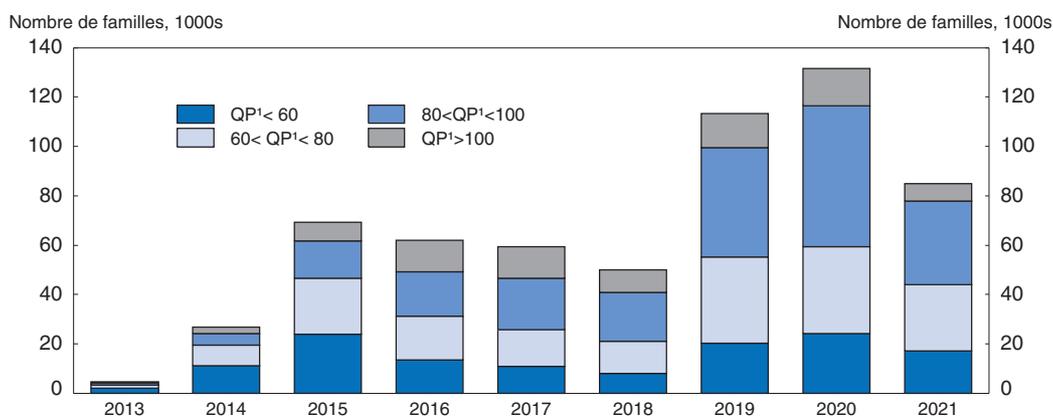
Les établissements de crédit hypothécaire, en particulier, continuent de dépendre des financements de marché, lesquels devraient être suivis de près. Depuis le début de la crise, les déficits de financement ont été réduits et les ratios prêts/dépôts se sont améliorés, grâce aux mesures prises par des banques et à la liquidité fournie par la banque centrale danoise. Les ratios de liquidité ont été étroitement suivis par l'autorité de surveillance financière, qui a utilisé le dispositif « Supervisory Diamond », nouvel instrument entré en vigueur en 2013 pour comparer les résultats bancaires à plusieurs points de référence concernant les principales expositions, la croissance des prêts, le taux de financement, la concentration sur les biens commerciaux et les taux de liquidité. Les petites banques devraient continuer à se préparer à la mise en œuvre des règles de liquidité de l'UE, qui interviendra en 2015.

Les modifications intervenues au cours de la décennie passée ont généré des vulnérabilités sur le marché hypothécaire danois. Bien que la dette hypothécaire concerne surtout les ménages à revenu élevé, la part des prêts à amortissement différé est passée de 19 % de la dette hypothécaire privée totale en 2004 à 56 % en 2012. Les pouvoirs publics ont amélioré les conditions-cadres pour faire face aux risques associés à ces prêts, comme recommandé dans la section sur la stabilité financière de l'*Étude économique de l'OCDE 2012*. En mai 2013, de nouvelles règles sont entrées en vigueur, qui ont limité l'octroi de prêts hypothécaires à taux variable ou de prêts à amortissement différé aux personnes ayant les moyens de financer un prêt hypothécaire équivalent à taux fixe. En juillet 2013, un système de labellisation du risque pour les prêts hypothécaires immobiliers a été introduit, pour que les emprunteurs disposent de toutes les informations voulues sur les risques associés aux différents types de prêt.

Le nombre de ménages devant rembourser le capital commencera à augmenter en 2014 (graphique 11). La législation existante offre trois options aux ménages ayant un prêt à amortissement différé entrant dans sa phase de remboursement du capital et une

### Graphique 11. Les prêts à amortissement différé aggravent la vulnérabilité du secteur financier

Nombre de familles dont les prêts à amortissement différé viennent à échéance et qui commencent à rembourser le capital



1. QP : quotité de prêt en pourcentage. La quotité de prêt représente la part du capital restant à garantir exprimée en pourcentage de la valeur du bien servant de garantie au prêt. La valeur du bien correspond à l'évaluation de la banque garantissant l'hypothèse à la fin de 2001. Si un ménage a plusieurs prêts à amortissement différé venant à échéance la même année, mais avec des biens différents en garantie, c'est celui ayant la quotité la plus élevée qui est pris en compte.

Source : Banque nationale du Danemark (2013), *Financial Stability Report*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981001>

quotité de prêt supérieure à 80 % : i) convertir le prêt en un prêt à 30 ans amortissable ; ii) obtenir un nouveau prêt hypothécaire à amortissement différé représentant jusqu'à 80 % de la quotité de prêt et le compléter par un prêt bancaire amortissable ; iii) contracter un nouveau prêt à amortissement différé auprès de la banque s'ils sont confrontés à des difficultés financières particulières et à condition que la banque provisionne les pertes éventuelles. Dans la plupart des cas, la première option devrait être encouragée de façon à diminuer la part des prêts à amortissement différé.

Les établissements de crédit hypothécaire sont confrontés aux risques découlant des prêts à amortissement différé qu'elles ont en portefeuille et de leur mode de financement, privilégiant les financements à brève échéance pour leurs prêts. La part des obligations à échéance de moins d'un an, utilisées pour financer les crédits hypothécaires à 30 ans, est passée de 19 % en 2008 à 37 % en 2012. Pour faire face à ces risques, un grand établissement de crédit hypothécaire a introduit des quotités de prêt plus faibles pour les prêts à taux variables et à amortissement différé, alors que les commissions ont été accrues de manière générale pour ce type de prêts. Depuis 2008, lorsque la totalité de leurs besoins de refinancement se sont concentrés en décembre, certaines banques hypothécaires ont étalé les opérations de refinancement sur l'année, bien que la majeure partie de celles-ci soient encore concentrées en décembre, et ont eu tendance à émettre des titres à plus longue échéance. En novembre 2013, les pouvoirs publics ont proposé d'instaurer la prolongation obligatoire, dans certains cas, de l'échéance des titres hypothécaires, en faisant supporter le risque d'une telle prolongation aux investisseurs. En outre, des mesures plus larges devraient être mises en place pour faire face aux autres risques associés aux prêts hypothécaires. Par exemple, un nouveau dispositif « Supervisory Diamond », qui prendrait en compte la part des prêts à amortissement différé dans l'ensemble des prêts et la part des hypothèques fréquemment refinancées, pourrait être instauré pour les banques hypothécaires, comme recommandé par le Comité sur la crise financière danoise (Ministry of Business and Growth, 2013b).

Un comité interinstitutionnel sur les institutions bancaires d'importance systémique a présenté son rapport en mars 2013. Pour prévenir les crises, ce comité a recommandé des règles de liquidité et de fonds propres plus strictes et des améliorations de la gouvernance interne. Pour la gestion et la résolution des crises, il a proposé de créer une autorité de gestion des crises et un fonds de stabilité financé par les institutions concernées, de demander à ces institutions d'élaborer des plans de gestion des crises et de mettre au point des plans de redressement et de résolution. Il a proposé également un cadre de recapitalisation interne (« bail-in ») des institutions financières d'importance systémique afin de réduire les passifs éventuels de l'État et d'encourager les marchés de capitaux à suivre les risques pris par les banques. En octobre 2013, un accord a été conclu pour classer sept banques en tant qu'institutions financières d'importance systémique et mettre en œuvre les principales recommandations du comité à compter de janvier 2015, ce qui est satisfaisant.

En février 2013, un Conseil du risque systémique a été établi, composé d'experts indépendants et de représentants des différents ministères, de l'Autorité de surveillance financière et de la banque nationale danoise. Ce Conseil a pour mission d'identifier les risques systémiques dans le système financier et d'émettre des recommandations à l'Autorité et à l'État sur les politiques macroprudentielles. Il n'a qu'un rôle consultatif. En octobre 2013, un projet de loi habilitant le ministère des Entreprises et de la Croissance à mettre en œuvre des outils macroprudentiels a été introduit. Cette répartition des

responsabilités pourrait conduire à un conflit d'intérêt si les politiques macroprudentielles entraînent un resserrement du crédit aux entreprises. En outre, le rôle dominant joué par le ministère peut compromettre l'indépendance des organismes participants (IMF, 2013c). L'application du principe « se conformer ou s'expliquer » devrait contribuer à limiter ce risque, mais s'il ne permet pas d'assurer la transparence et la responsabilité des politiques macroprudentielles, il faudrait envisager de charger l'Autorité de surveillance financière ou le Conseil du risque systémique de mettre en œuvre les outils macroprudentiels.

### Encadré 1. **Recommandations concernant la stabilité financière**

#### **Principales recommandations**

- Créer un nouvel instrument de surveillance pour les établissements de crédit hypothécaire, semblable au cadre mis en place pour les banques et prévoyant des seuils pour la part des prêts à amortissement différé et les besoins de refinancement.
- Veiller à ce que toutes les banques, notamment les plus grandes d'entre elles, maintiennent un ratio de levier prudent, afin de servir de filet de sécurité aux ratios de fonds propres pondérés par les risques.

#### **Autres recommandations**

- Encourager les ménages ayant une quotité de prêt supérieure à 80 % et devant commencer à rembourser un prêt à amortissement différé accordé il y a dix ans à commencer à rembourser ce prêt sans attendre.
- Suivre l'efficacité de l'attribution à l'État de la responsabilité de mise en œuvre des politiques macroprudentielles, et, si ce dispositif se révèle inefficace, envisager de transférer cette responsabilité à l'Autorité de surveillance financière ou au Conseil du risque systémique.

## **Le cadre budgétaire a été renforcé mais la structure de la fiscalité peut être améliorée**

Le système danois de protection sociale sert de filet de sécurité en période de crise, mais il peut avoir des coûts. Même en tenant compte de l'effet du régime fiscal sur les dépenses sociales (comme les impôts prélevés sur les prestations sociales ou les allègements fiscaux à des fins sociales), le montant net de ces dépenses apparaît plus élevé qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (Adema and Ladaïque, 2009). Ceci est dû en partie à la redistribution importante, qui a permis de maintenir les inégalités à un niveau relativement faible. La relation entre la taille du gouvernement et la croissance de la productivité est ambiguë. Elle dépend de l'importance relative des effets positifs, tels que ceux associés aux dépenses d'infrastructure et à la correction des dysfonctionnements du marché, et des effets négatifs, notamment le poids de la fiscalité et les distorsions découlant de l'intervention sur le marché (Adalet McGowan and Jamet, 2012). En tout état de cause, des dépenses publiques efficaces et une structure fiscale rationnelle favoriseront la productivité au niveau macroéconomique.

Les gouvernements successifs ont pendant longtemps échoué à maîtriser les dépenses publiques, surtout la consommation publique au niveau municipal (voir le chapitre sur l'assainissement des finances publiques dans *l'Étude économique de l'OCDE 2012*). En 2010, le gouvernement précédent a mis en place un mécanisme en vertu duquel la principale

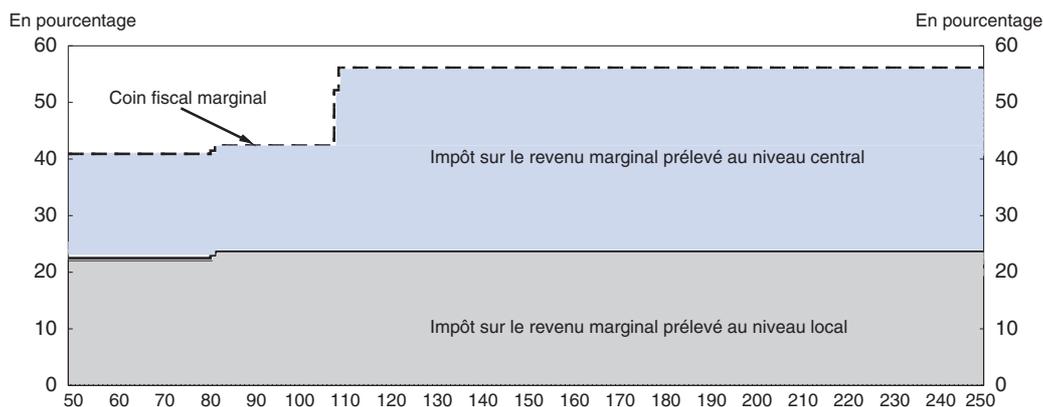
dotation versée aux communes est réduite si les dépenses dépassent le niveau convenu, ou si les recettes fiscales sont supérieures à celles prévues. En 2012, le nouveau gouvernement a introduit l'obligation pour le Parlement d'adopter des plafonds de dépenses pour chaque niveau d'administration qui soient compatibles avec l'objectif budgétaire global à moyen terme, ce qui a été fait pour la première fois en juin 2013. Ces plafonds couvrent la plupart des dépenses, mais excluent l'investissement public et les dépenses au titre du chômage. Ils sont fixés pour quatre ans et commenceront à s'appliquer en 2014. Parallèlement, les autorités ont intégré le Pacte budgétaire dans le droit danois. Elles se sont engagées à maintenir le déficit budgétaire sous-jacent au-dessous de ½ pour cent du PIB en l'absence de circonstances exceptionnelles et visent l'équilibre ou un excédent budgétaire vers 2020.

Le renforcement du cadre budgétaire a porté ses fruits. La consommation publique est restée inférieure à l'objectif en 2011 et 2012, résultat que les parties prenantes attribuent à l'introduction de sanctions en cas de dépenses supérieures à celles convenues au niveau des municipalités. Pour 2014, les municipalités ont convenu avec l'État, eu égard au *Plan de croissance*, de continuer à maîtriser les dépenses de consommation, mais d'accroître les dépenses d'investissement. Les autorités devraient mettre pleinement en œuvre le nouveau cadre budgétaire et suivre l'incidence des réformes sur les dépenses municipales.

Une meilleure maîtrise des dépenses publiques permet de relâcher la pression fiscale, notamment celle qui pèse sur le travail. La forte pression fiscale sur les hauts revenus, associée à une distribution des salaires très étroite, n'incite guère à l'exercice d'un emploi plus exigeant, ce qui a sans doute contribué à la faible croissance de la productivité. Malgré le relèvement du seuil d'application du taux supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le cadre de la réforme fiscale de 2012, le taux marginal d'imposition le plus élevé continuera à s'appliquer à des niveaux de revenu assez bas, même si seulement 12% des contribuables ont un revenu supérieur (graphique 12). En outre, dans le cadre du *Plan de croissance*, le taux d'imposition sur les sociétés sera progressivement ramené de 25 % à 22 % entre 2014 et 2016.

### Graphique 12. Les impôts marginaux sur les hauts revenus sont élevés

Coin fiscal marginal sur le revenu du travail pour un célibataire sans enfant, 2012<sup>1</sup>



1. Partie d'une hausse marginale des coûts totaux de main-d'œuvre absorbée par l'impôt sur le revenu et les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale, pour un célibataire sans enfant, ayant un revenu se situant entre 50 et 250 % des gains moyens d'un salarié à plein temps.

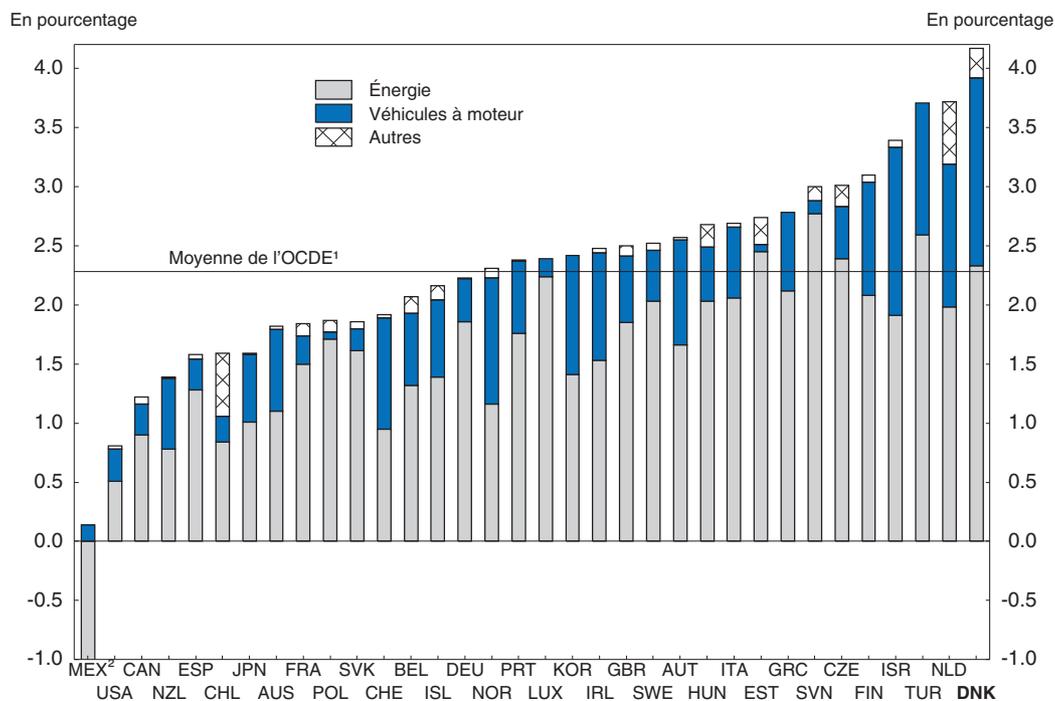
Source : OCDE, Base de données des impôts sur les salaires.

La structure des impôts pourrait être encore améliorée en diminuant davantage les impôts sur le revenu et en augmentant les impôts fonciers. Ces derniers sont gelés en termes nominaux depuis 2002, sauf pour les biens dont la valeur courante a diminué depuis cette date. La déductibilité des intérêts hypothécaires a été plafonnée et les impôts sur le foncier non bâti ont été relevés. Une fois que le marché du logement se sera stabilisé, une augmentation plus marquée de la fiscalité foncière grâce au rétablissement de la base d'imposition limiterait le risque de nouvelles fortes envolées des prix de l'immobilier. Il faudra, dans cette optique, améliorer la valorisation des terrains et des biens immobiliers. Un comité a été établi par les autorités à cet effet.

Les impôts environnementaux sont élevés au Danemark par rapport au PIB et le pays a adopté des objectifs énergétiques et climatiques ambitieux (graphique 13). Cependant, l'efficacité de ces prélèvements pourrait être améliorée. Le Danemark se distingue des autres pays par sa fiscalité importante sur les transports, qui s'explique toutefois essentiellement par une taxe extrêmement élevée sur l'immatriculation des véhicules à moteur, qui ne pénalise pas directement les externalités liées à l'utilisation de ces véhicules, comme les émissions de gaz à effet de serre. Les taxes récurrentes pèsent sur ces externalités, mais elles sont plus faibles, en particulier celles prélevées sur le gazole (voir le chapitre sur la croissance verte dans l'Étude économique de l'OCDE 2012) et la marge d'accroissement pourrait être

Graphique 13. Des recettes importantes sont tirées des impôts environnementaux

Pourcentage du PIB, 2011



1. La ligne continue correspond à la moyenne arithmétique. La moyenne pondérée est de 1.6 %.
2. Au Mexique, les prix à la consommation des carburants pour les véhicules à moteur sont maintenus plus ou moins constants, malgré d'importantes variations sur les prix des marchés mondiaux. Les années où les prix sur le marché mondial sont élevés, le droit d'accise sur les carburants se transforme en subventions – équivalant à 1 % du PIB en 2011.

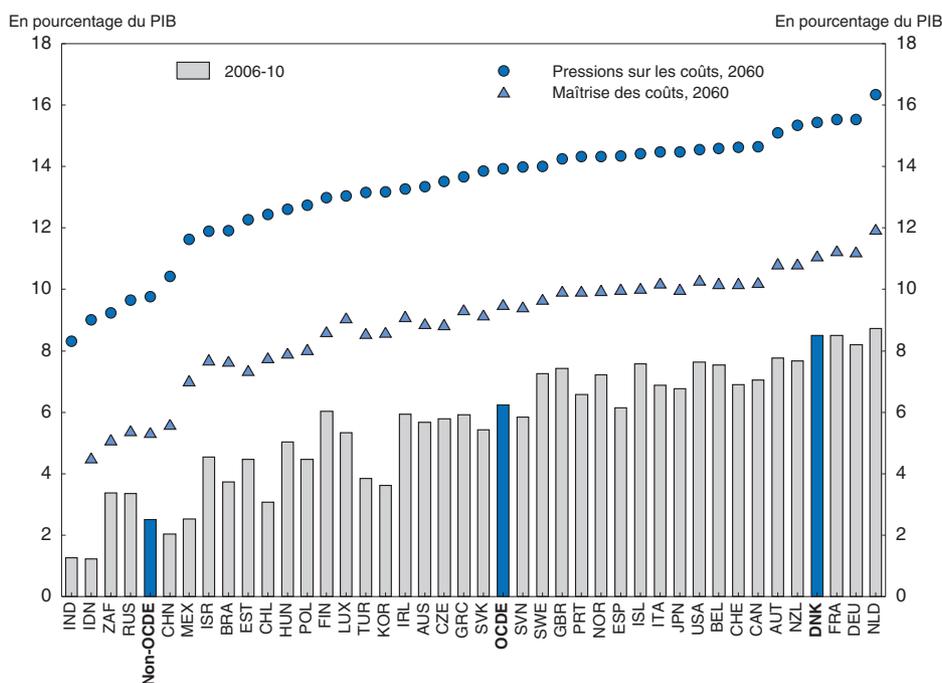
Source : Base de données de l'OCDE et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur les instruments employés dans la politique de l'environnement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981039>

limitée compte tenu de la possibilité d'achats transfrontaliers. Un plan visant l'introduction d'un système de péage à Copenhague a été abandonné. Pour accroître l'efficacité des impôts environnementaux, il faudrait augmenter les prélèvements sur la circulation et l'utilisation des routes, et les diminuer sur l'immatriculation des véhicules neufs. De telles mesures réduiraient aussi la pollution atmosphérique dans les grandes villes, qui reste un problème important (European Environmental Agency, 2010). Le pays pourrait aussi œuvrer au niveau de l'UE en faveur de l'adoption de politiques qui taxent les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture.

Dans une perspective un peu plus lointaine, le Conseil économique danois estime que les finances publiques sont viables grâce aux réformes récentes du régime des pensions (Danish Economic Council, 2013). En 2011, les pouvoirs publics ont réformé le dispositif de préretraite et avancé le relèvement de 65 à 67 ans de l'âge légal de la cessation d'activité, qui interviendra désormais sur la période 2019-22. En outre, à compter de 2025, l'âge de la retraite sera indexé sur l'espérance de vie. Mais les dépenses publiques de santé et de prise en charge de longue durée, déjà parmi les plus élevées de la zone OCDE, devraient atteindre de très hauts niveaux à l'avenir, encore que des incertitudes considérables entourent l'ampleur de cette augmentation, qui engendrera de nouveaux problèmes pour les finances publiques à l'avenir (graphique 14).

Graphique 14. **Les dépenses publiques de santé et de soins de longue durée devraient augmenter fortement**



Comment interpréter ce graphique : le graphique montre l'évolution des dépenses publiques au titre des soins de santé et de la prise en charge de longue durée dans deux scénarios : le « scénario de pression sur les coûts » et le « scénario de maîtrise des coûts ». Les deux scénarios prennent en compte les effets de l'évolution démographique et de l'évolution des revenus, mais diffèrent pour ce qui est de l'intégration d'autres facteurs comme l'évolution des prix relatifs, le progrès technologique et certains aspects des institutions et politiques de santé. Dans le « scénario de pression sur les coûts », aucune mesure n'est prise pour freiner les pressions s'exerçant sur les dépenses, alors que le « scénario de maîtrise des coûts » part de l'hypothèse que des mesures sont mises en œuvre pour contenir ces pressions.

Source : de la Maisonneuve, C. et J. Oliveira Martins (2013), « A Projection Method for Public Health and Long-Term Care Expenditures », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1048.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981058>

En outre, les estimations de la viabilité budgétaire établies par les autorités tablent sur une amélioration du taux d'activité. Les réformes réalisées ces dernières années pour accroître le taux d'activité contribueront à ce résultat. Le raccourcissement de la période maximale d'indemnisation du chômage devrait accroître l'emploi potentiel. La réforme du régime des prestations d'invalidité et du programme spécial d'emploi pour les personnes handicapées (*flexjob*) peut conduire à une diminution du nombre de personnes piégées dans ces systèmes. Les réformes de 2013 concernant l'aide sociale, l'enseignement obligatoire et l'enseignement professionnel devraient favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Cependant, les réformes structurelles devront être mises en œuvre plus activement, en particulier dans le domaine de la concurrence, des impôts et de l'enseignement supérieur afin de stimuler la productivité (voir ci-après).

### Encadré 2. **Recommandations concernant la politique budgétaire**

#### **Principales recommandations**

- En cas de reprise plus faible ou différée, les stabilisateurs automatiques devraient pouvoir jouer. Si la reprise dans la zone euro était plus rapide et si les entrées de capitaux se redressaient, l'orientation budgétaire devrait être resserrée plus que prévu.
- Diminuer davantage les impôts marginaux sur les revenus les plus élevés. Augmenter les impôts fonciers une fois que la reprise du marché de l'immobilier sera bien engagée. Améliorer la structure de la fiscalité environnementale pour en accroître l'efficacité.

#### **Autre recommandation**

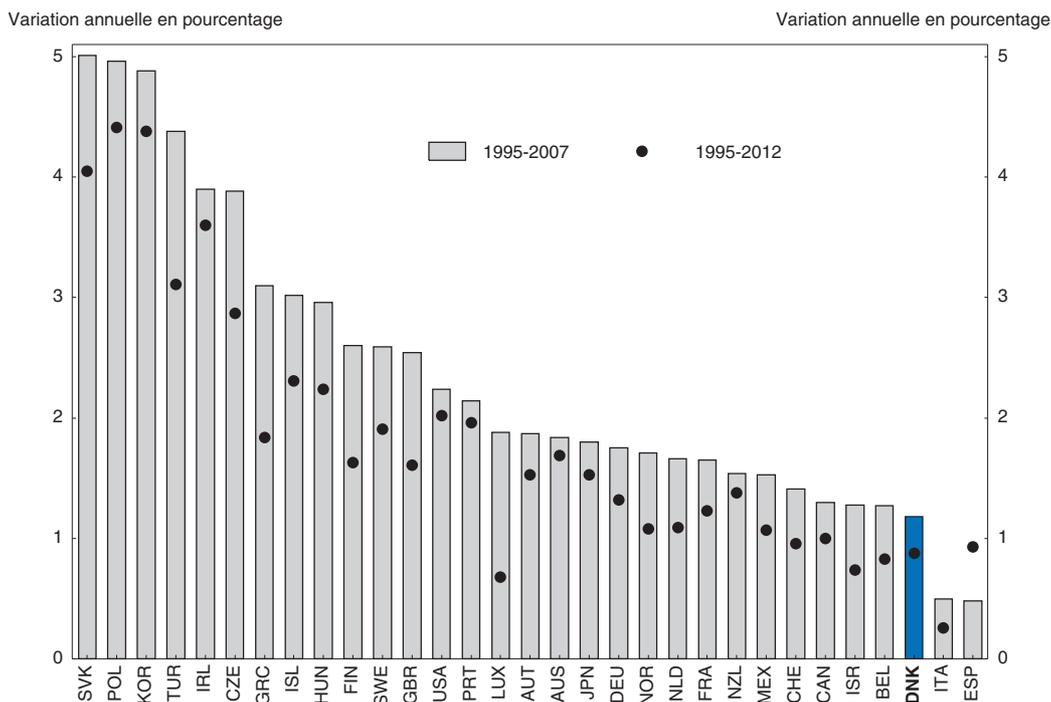
- Mettre rigoureusement en œuvre le nouveau cadre budgétaire et suivre son incidence sur les dépenses des municipalités.

## **Stimuler la croissance de la productivité doit être un objectif prioritaire**

Si la productivité du travail est encore élevée comparée à celle observée dans de nombreux autres pays, elle a moins augmenté depuis le milieu des années 90 que dans les économies de tête de l'OCDE et que dans les pays voisins du Danemark (graphique 15). La croissance de la productivité s'est quelque peu améliorée en 2009-10, mais cette évolution tenait aux nombreuses pertes d'emplois consécutives à la crise économique et financière mondiale et s'est révélée n'être que temporaire. Rehausser durablement le taux de croissance de la productivité reste un enjeu essentiel pour préserver le niveau de vie relativement élevé du Danemark (Adalet McGowan and Jamet, 2012). En 2012, le gouvernement a créé à titre provisoire une Commission de la productivité, afin qu'elle étudie la question. Il s'agit là d'une initiative bienvenue, mais il faudrait faire en sorte que des travaux menés en toute indépendance sur les mesures de renforcement de la productivité se poursuivent, soit en établissant une Commission de la productivité permanente, soit en confiant ce mandat à une autre institution indépendante.

Les gains de productivité sont de plus en plus déterminés par l'investissement en capital intellectuel. Au Danemark, son niveau est relativement élevé en proportion du PIB (graphique 16), mais sa contribution à la croissance économique est plus modeste que dans certains pays (en Finlande, Au Royaume-Uni et en Suède) caractérisés par des niveaux similaires d'investissement en capital intellectuel (Corrado et al., 2012). Il est également crucial pour la croissance de la productivité que les individus se dotent des bonnes compétences et qu'ils en fassent bon usage. Selon la nouvelle Enquête de l'OCDE sur les

Graphique 15. **La croissance tendancielle du PIB réel par heure travaillée est faible**  
Ensemble de l'économie

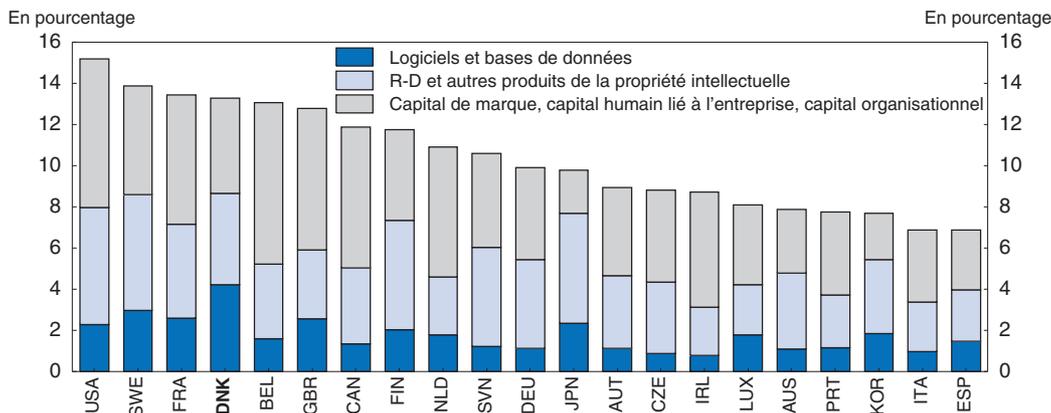


Source : OCDE, Base de données sur la productivité, décembre 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932980127>

Graphique 16. **L'investissement en capital intellectuel est relativement élevé**

Sélection de pays de l'OCDE, pourcentage de la valeur ajoutée du secteur des entreprises, 2010 ou dernière période connue

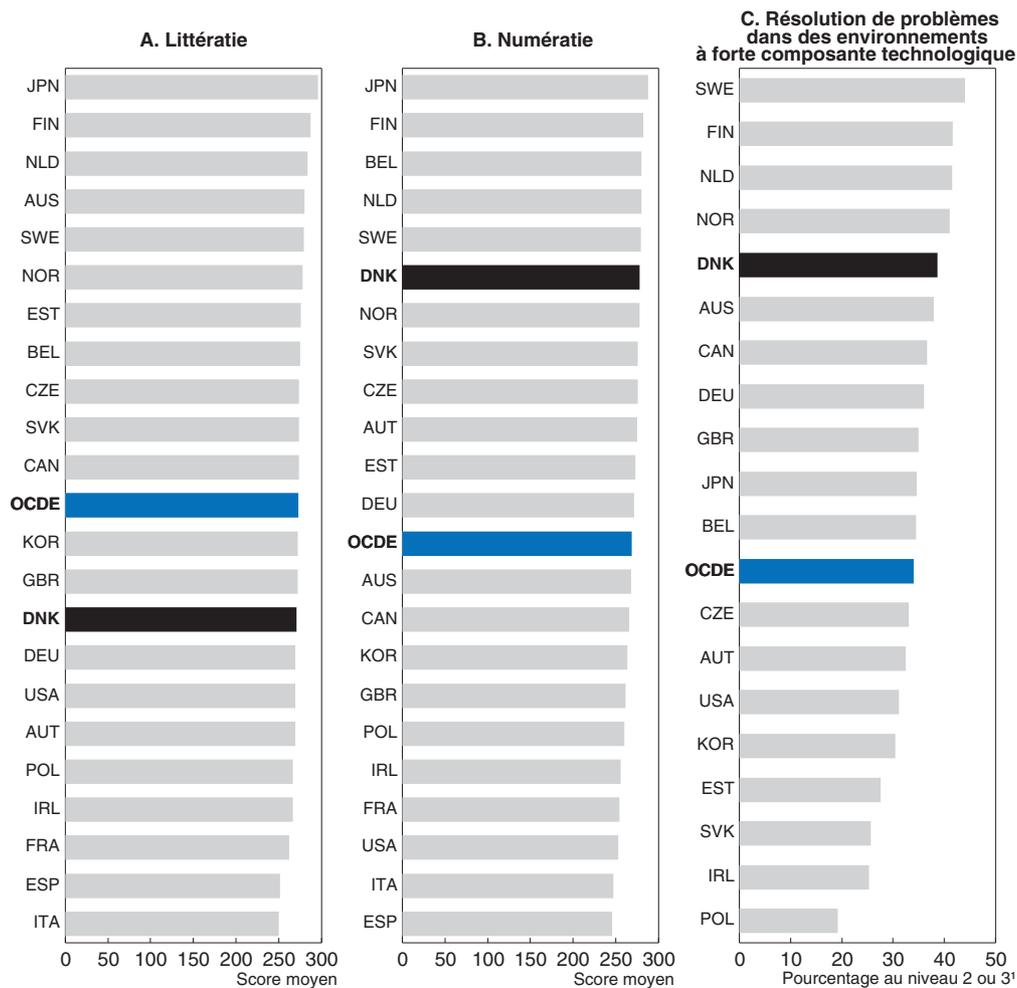


Source : OCDE (2013), Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932980336>

compétences des adultes menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), le niveau de compétences des adultes au Danemark est inférieur à la moyenne de l'OCDE en littératie, et supérieur en numératie ainsi qu'en matière de résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique (graphique 17). Par ailleurs, le Danemark se classe à proximité des autres pays nordiques ou derrière eux sur chacune des trois échelles.

Graphique 17. **Les compétences des adultes sont plus faibles au Danemark que dans d'autres pays nordiques**



1. Les niveaux 2 et 3 sont les niveaux de compétence les plus élevés. L'Espagne, la France et l'Italie n'ont pas participé à l'évaluation des capacités de résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique.

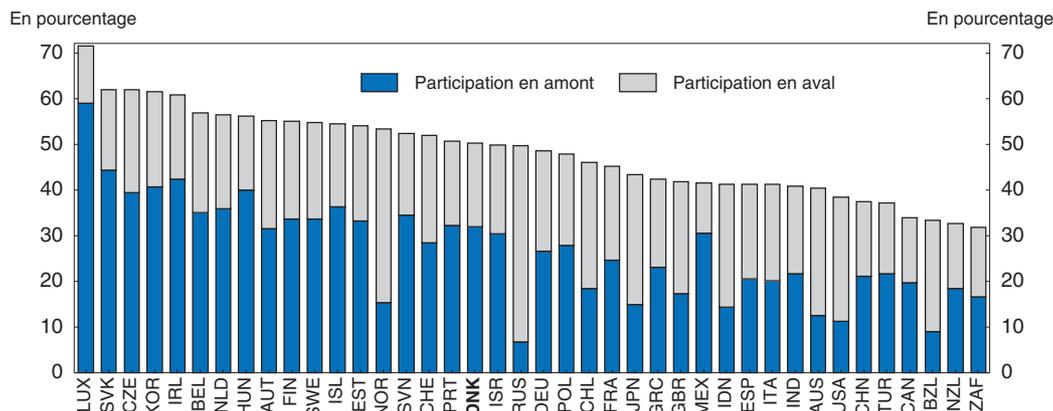
Source : OCDE, Enquête sur les compétences des adultes menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980431>

La participation du Danemark aux chaînes de valeur mondiales (CVM) est étroitement liée aux gains de productivité. D'une part, la participation d'une économie aux CVM correspond à sa capacité de se spécialiser dans des produits faisant l'objet d'une forte demande et d'être compétitive sur ces segments. D'autre part, la participation aux CVM peut constituer en soi une source de gains de productivité en favorisant la concurrence et la diffusion des connaissances. La participation du Danemark aux CVM est proche de la médiane des pays de l'OCDE, mais inférieure à celle d'autres petites économies ouvertes (graphique 18 ; OCDE, 2013b). Elle tient essentiellement au poids relatif des consommations intermédiaires importées dans les exportations danoises (participation en amont) plutôt qu'à la production par le Danemark de consommations intermédiaires intégrées dans les exportations d'autres pays (participation en aval). L'analyse du commerce en valeur ajoutée montre aussi le rôle important joué par les échanges de services au Danemark.

Graphique 18. **La participation du Danemark aux chaînes de valeur mondiales est moindre que celle d'autres petites économies ouvertes**

En pourcentage des exportations brutes, en 2009



Note : La participation en amont d'un pays aux chaînes de valeur mondiales est mesurée par le poids relatif des consommations intermédiaires importées dans les exportations de ce pays, tandis que sa participation en aval aux chaînes de valeur mondiales est mesurée par la part des exportations de ce pays qui sont utilisées comme consommations intermédiaires par des pays tiers dans leurs propres exportations.

Source : OCDE (2013), *Interconnected Economies: Benefiting From Global Value Chains*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980146>

Le pays devrait poursuivre les réformes structurelles engagées dans divers domaines, de manière à tirer mieux parti de l'investissement dans la recherche-développement (R-D), des compétences et des échanges et à accroître les gains de productivité. Les réformes mises en œuvre devraient aussi stimuler la concurrence et améliorer les conditions-cadre de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Une plus grande concurrence dans les services privés favoriserait la croissance de la productivité dans ces secteurs, doperait la participation aux CVM et améliorerait la compétitivité des entreprises manufacturières, qui utilisent des intrants provenant des industries de services.

### Favoriser la concurrence

Certains éléments montrent que la concurrence est faible dans une partie de l'économie. Ainsi, les prix corrigés des impôts et des niveaux de prospérité sont supérieurs de 7 % pour les biens et de 14 % pour les services à une moyenne de pays de l'OCDE (Ministry of Business and Growth, 2013c). La faiblesse de la concurrence transparaît également dans le grand nombre d'entreprises peu productives qui caractérise de nombreux secteurs (Productivity Commission, 2013b ; Danish Economic Council, 2010).

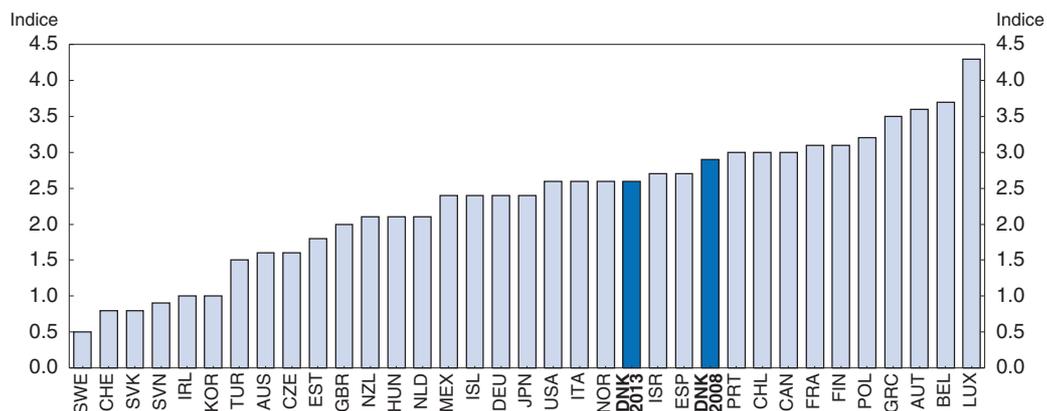
En octobre 2012, le gouvernement a présenté un programme d'action qui visait à : i) renforcer le droit de la concurrence, ii) réaliser une analyse de la concurrence dans différents secteurs, en particulier dans celui des services non exportables et iii) améliorer l'efficacité des marchés publics. Au cours des dix dernières années, les problèmes de concurrence existant dans plusieurs secteurs ont déjà été analysés de manière approfondie, ce qui a permis de cerner les principaux points à traiter et de formuler des recommandations à cet effet, notamment dans le chapitre sur la concurrence de l'*Étude économique* de 2005 consacrée par l'OCDE au Danemark. Néanmoins, les progrès accomplis en termes de concrétisation de ces recommandations ont été des plus limités. Le droit de la concurrence a été durci en décembre 2012, prévoyant désormais l'imposition d'amendes plus lourdes et la possibilité de peines d'emprisonnement en cas d'entente, et le Danemark

occupe une position satisfaisante au regard d'un nouvel ensemble d'indicateurs du droit et de la politique de la concurrence élaborés par l'OCDE (Alemanni et al., 2013).

De nombreuses activités sont fortement réglementées, notamment le commerce de détail, les pharmacies, les taxis et les services professionnels (avocats, dentistes, médecins généralistes, agents immobiliers). Un groupe de travail interministériel a été créé et chargé d'examiner les professions fortement réglementées ainsi que de déterminer comment améliorer les règles qui leur sont applicables. Dans le commerce de détail, les plages horaires légales d'ouverture des magasins ont été élargies en 2012, et ils peuvent désormais être ouverts le dimanche. Néanmoins, ce secteur reste assujéti à de nombreuses restrictions (graphique 19), notamment à l'obligation d'obtenir une autorisation pour se livrer à des activités commerciales, à des règles spécifiques pour les grandes surfaces, et à des mesures de protection des entreprises en place. Les règles d'urbanisme qui limitent l'implantation des magasins et les dispositions strictes concernant leur superficie empêchent l'entrée et la sortie d'entreprises dans ce secteur, tout en limitant le jeu de la concurrence et les économies d'échelle. La réglementation environnementale, qui est développée au Danemark, peut également générer des obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises ainsi que des blocages technologiques en empêchant l'adoption de solutions plus adaptées. L'impact de ces règles devrait être évalué, et le gouvernement devrait étudier la possibilité d'assouplir les dispositions concernant la superficie et l'implantation des magasins ainsi que les obligations d'obtention d'autorisations, tout en prenant en compte des objectifs tels que la qualité de l'environnement. Dans certaines industries de réseau, comme les chemins de fer, il est possible d'aller plus loin en termes d'ouverture à la concurrence (Productivity Commission, 2013b). Les règles qui entravent la concurrence et ne sont pas vraiment justifiées par d'autres objectifs devraient être reconsidérées.

### Graphique 19. Le commerce de détail est fortement réglementé

Indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE dans le commerce de détail



Note : L'indice varie sur une échelle de 0 à 6, allant du degré de restriction le plus faible au plus élevé. L'année de référence est 2008 pour tous les pays. L'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) relatif au Danemark établi pour 2013 est préliminaire et, dans une optique de comparabilité, il a été calculé sur la base de la méthodologie de 2008. Pour de plus amples informations, voir Source.

Source : OCDE (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD Countries », *OECD Economic Policy Papers*, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980241>

Les marchés publics représentent une faible proportion des dépenses publiques au Danemark. Les autorités estiment que les règles de passation de ces marchés sont difficiles à appliquer, d'autant que les plaintes éventuelles peuvent avoir d'importantes conséquences

pour les fonctionnaires concernés. L'Autorité danoise de la concurrence et de la consommation (KFST, *Konkurrence- og Forbrugerstyrelsen*) a communiqué aux municipalités des notes d'orientation portant sur l'interprétation de la législation, la façon de l'appliquer dans la pratique et l'échange des meilleures pratiques ainsi qu'un guide sur les partenariats public-privé (PPP), qui sont de plus en plus utilisés depuis quelques années. Un groupe de travail sur les marchés publics a été mis en place en juin 2013 pour élaborer un projet de loi plus clair, plus simple et plus souple sur cette question, ainsi que pour réduire les coûts de transaction auxquels sont confrontées les parties prenantes à la passation des marchés publics. La législation relative aux marchés publics devrait être simplifiée dès que possible, suivant les recommandations de ce groupe de travail. Fin 2013, les autorités ont rendu les procédures de recours plus efficaces en augmentant leur coût et en raccourcissant le délai pendant lequel des plaintes peuvent être déposées.

Les petites et moyennes entreprises (PME) participent davantage aux marchés publics que dans l'Union européenne (UE) considérée dans son ensemble. Néanmoins, la participation des PME reste limitée par des obligations astreignantes en matière de documents à fournir et des délais serrés qui rendent le processus de soumission coûteux, ainsi que par leur connaissance insuffisante des règles relatives aux marchés publics (Danish Competition and Consumer Authority, 2013). Un recours plus large aux procédures électroniques de passation des marchés publics pour réduire les coûts de transaction connexes et uniformiser ces procédures permettrait d'améliorer la participation des PME aux marchés publics.

### **Favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat**

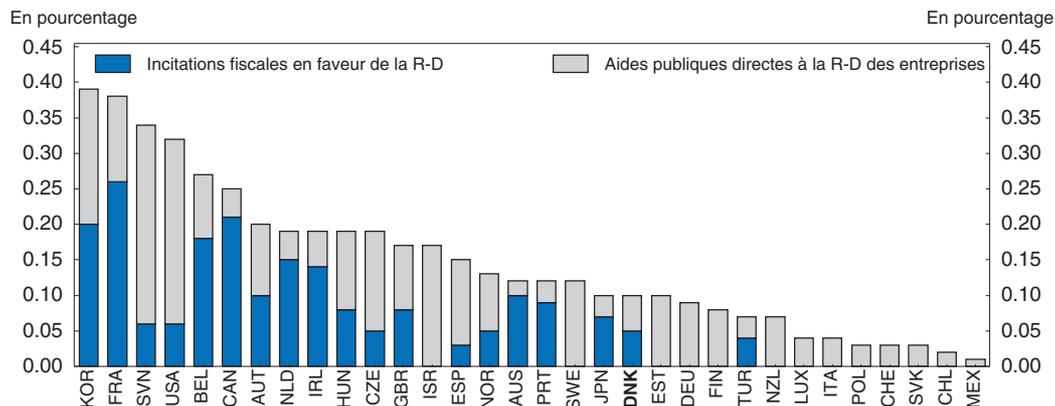
L'accès aux financements privés s'est dégradé pendant la crise, en particulier pour les PME, et il est maintenant plus difficile que dans d'autres pays nordiques. Il importe donc que les PME aient accès à d'autres sources de financement, notamment au capital-risque et à des investisseurs providentiels (OECD, 2011). Le capital-risque est une source de financement à laquelle ont accès les nouvelles entreprises en expansion au Danemark, mais il est plus limité que dans d'autres pays nordiques et il a diminué de 60 % entre 2007 et 2012 en raison de la crise. Depuis 2009, le gouvernement s'est efforcé d'améliorer les possibilités de financement et d'exportation des PME en renforçant les garanties de prêts, les prêts de démarrage et les garanties à l'exportation, ainsi qu'en assouplissant les conditions d'accès au capital-risque pour les nouvelles entreprises.

Le montant des prêts garantis par l'État a été multiplié par plus de sept entre 2007 et 2012 et n'a été que peu réduite depuis lors. D'après une analyse des mécanismes de garantie de crédit en place dans les pays de l'OCDE, ceux-ci entraînent effectivement une augmentation de l'offre de prêts, mais ils exposent par ailleurs les garants à des risques, et il n'existe guère d'éléments tendant à indiquer qu'ils ont un effet multiplicateur sur le chiffre d'affaires, l'emploi ou l'innovation dans les PME (OECD, 2013c). Parallèlement au redressement de l'économie et à l'amélioration de l'accès aux financements, le gouvernement devrait progressivement démanteler certains de ces mécanismes et veiller à ce que tous les dispositifs d'intervention publics soient cofinancés pour une part majoritaire par le secteur privé. L'évaluation des aides d'État est une pratique courante au Danemark, mais il faudrait que soit adoptée une approche plus uniforme et transparente concernant le suivi et l'évaluation de ces dispositifs.

Le Danemark se caractérise par un bon équilibre entre incitations fiscales et aides publiques directes à la R-D des entreprises, ce qui est une bonne chose dans la mesure où toutes deux présentent des avantages et inconvénients (graphique 20). Bien que les crédits

### Graphique 20. Les aides publiques à la recherche-développement (R-D) des entreprises prennent à la fois la forme d'incitations fiscales et de financements directs

En pourcentage du PIB, 2011 ou dernière année connue<sup>1</sup>



1. Pour l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Espagne, l'Irlande et Israël, les chiffres se rapportent à 2010, tandis que dans le cas du Luxembourg et de la Suisse, ils portent respectivement sur 2009 et 2008.

Source : OCDE (2013), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932980355>

d'impôt en faveur de la R-D atténuent les problèmes de « sélection des meilleurs » liés aux aides directes, ils peuvent protéger des entreprises en place au détriment de nouveaux acteurs, et ralentir le processus de redéploiement des ressources, s'ils ne sont pas bien conçus (Bravo-Biosca et al., 2013). Cela tient au fait que les entreprises perdent généralement de l'argent aux premiers stades d'un projet de R-D. L'intégration dans les dispositifs d'incitation fiscale à la R-D de possibilités de report et de remboursement en espèces contribuerait à remédier à ce problème. En 2012, les autorités ont mis en place un nouveau dispositif permettant aux entreprises qui investissent dans la R-D et enregistrent un résultat net après impôt négatif de bénéficier d'un remboursement d'impôt à hauteur de 25 % de ces pertes. Il s'agit là d'une avancée dans la bonne direction, mais le montant de ces remboursements reste assez limité par rapport à ceux pratiqués dans d'autres pays. En outre, les jeunes entreprises peuvent ne pas bénéficier pleinement de ce type de dispositif s'il leur manque au départ les ressources nécessaires pour lancer un projet innovant (Busom et al., 2012). Le gouvernement devrait continuer d'améliorer l'accès aux financements des jeunes entreprises aux ressources limitées, éventuellement en élargissant la portée du dispositif de remboursement d'impôt ou en augmentant les aides directes.

Les liens existant entre les entreprises, en particulier les PME, et les activités de recherche menées dans les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas très étroits. Les dépenses privées totales de R-D, qui représentaient 2,1 % du PIB en 2011, sont élevées au Danemark. Néanmoins, la part du financement de la recherche universitaire danoise provenant de sources privées reste faible, en dépit de récentes améliorations. Il a été souligné que cela s'expliquait peut-être, entre autres, par la concentration des activités de recherche des établissements d'enseignement supérieur dans des domaines qui intéressent peu les entreprises (Ministry of Science, Innovation and Higher Education, 2009). Les autorités ont réformé le système de financement des activités de recherche des universités en 2007 et 2010, afin d'en améliorer la qualité en faisant jouer la concurrence entre établissements pour l'obtention de fonds. Néanmoins, le système de financement public des universités danoises est beaucoup plus axé sur les établissements que sur les

projets (Steen, 2012). Instaurer un meilleur équilibre entre financement par projet et financement par établissement pourrait contribuer à resserrer les liens entre les entreprises et les milieux universitaires. La Stratégie pour l'innovation du Danemark, qui a été lancée par le gouvernement en décembre 2012, comporte diverses initiatives destinées à encourager la coopération entre les entreprises et les établissements d'enseignement, notamment par le biais de partenariats public-privé (PPP).

Même lorsque l'innovation se rapproche du marché, la commercialisation des résultats des activités publiques de recherche ne semble pas vraiment couronnée de succès (ERAC, 2012). Les instituts du Groupe de technologie avancée (GTS, *Godkendt Teknologisk Service*), qui ont pour fonction de transférer la recherche appliquée aux entreprises, et les universités ont un rôle clé à jouer à cet égard. L'implication croissante du personnel du GTS dans les universités et le placement de doctorants dans ces instituts, dans des domaines de recherche appliquée, depuis 2009 ont donné des résultats concrets, et devraient se poursuivre (Ministry of Science, Innovation and Higher Education, 2012).

Les obstacles à l'entrepreneuriat sont faibles au Danemark, d'où le rythme élevé de création d'entreprises. Les nouvelles entreprises participent au dynamisme de l'économie danoise car elles contribuent pour une large part aux créations et destructions d'emplois. Cependant, la proportion d'entreprises à forte croissance, qui est un autre signe important du dynamisme entrepreneurial, n'est pas très élevée (OECD, 2012b; Nordic Innovation Centre, 2012). La concurrence, les politiques d'innovation et l'accès aux financements contribuent de manière importante à favoriser ce dynamisme, de même que les dispositifs spécifiques axés sur les PME à forte croissance (OECD, 2010). Au Danemark, ces dispositifs sont gérés par des Centres de développement des entreprises et recouvrent différentes prestations de services, telles que la fourniture de conseils et la réunion de partenaires

### Encadré 3. **Recommandations destinées à favoriser la concurrence, l'innovation et l'entrepreneuriat**

#### **Principales recommandations**

- Évaluer l'impact de la réglementation des professions et éliminer les dispositions qui entravent la concurrence et ne sont pas pleinement justifiées par d'autres objectifs. Harmoniser avec les normes internationales les normes nationales qui font obstacle à l'entrée d'entreprises étrangères. Assouplir les règles relatives à la propriété ainsi que les règles d'urbanisme et de superficie applicables aux magasins.
- Simplifier la législation relative aux marchés publics, recourir davantage à des procédures électroniques de passation des marchés publics pour réduire les coûts de transaction connexes et uniformiser ces procédures.
- Pour soutenir les jeunes entreprises dynamiques, accroître les possibilités de report et de remboursement en espèces intégrées dans les dispositifs de crédit d'impôt en faveur de la recherche-développement (R-D) ou augmenter les aides directes.

#### **Autres recommandations**

- Évaluer l'efficacité des programmes publics de garantie de prêt destinés aux petites et moyennes entreprises (PME) de manière uniforme et transparente, et démanteler progressivement ceux qui ne sont pas économiquement efficaces.
- En vue de resserrer les liens entre les universités et les entreprises, instaurer un meilleur équilibre entre financement par projet et financement par établissement.

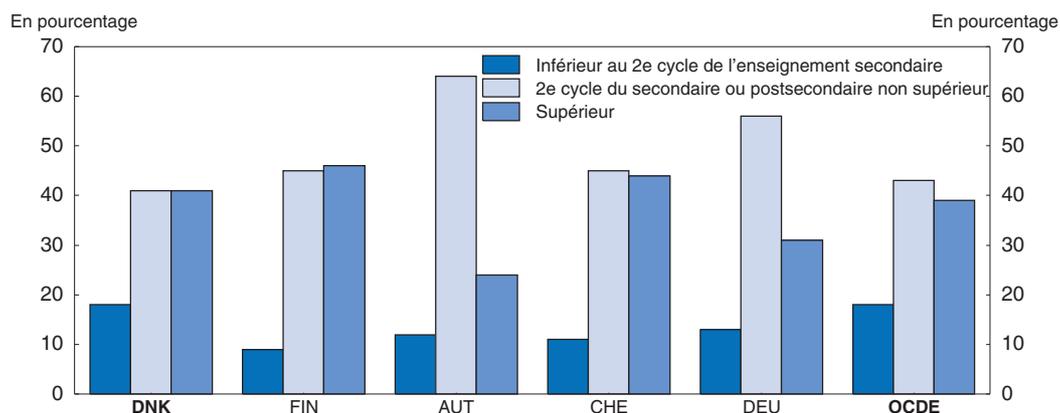
collaborant les uns avec les autres. Ils semblent obtenir de bons résultats à court terme, mais leur effet à long terme devrait faire l'objet d'un suivi plus étroit. En outre, il serait possible de mieux coordonner les actions portant sur les PME et les politiques relatives à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour renforcer l'impact de l'investissement en capital intellectuel sur la croissance de la productivité.

### **Mettre en œuvre des politiques d'éducation et de formation des adultes permettant aux individus d'acquérir les bonnes compétences**

La proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspond à la moyenne de l'OCDE, mais elle est nettement inférieure à celle observée en Finlande et dans d'autres pays dotés de systèmes d'enseignement professionnel étoffés et efficaces, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse (graphique 21). En 2012, les résultats moyens obtenus dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), destiné à évaluer les compétences des élèves de 15 ans, étaient proches de la moyenne de l'OCDE ou supérieurs suivant la compétence considérée, mais la proportion de jeunes ayant obtenu des scores élevés aux tests du PISA était faible. En outre, si la proportion d'élèves ayant un bas niveau de compétence était relativement modeste, les jeunes issus de l'immigration n'obtenaient pas de bons résultats. Dans la mesure où le Danemark est un des pays de l'OCDE où les dépenses consacrées à l'enseignement sont les plus élevées, ces résultats laissent à penser qu'il est possible d'améliorer l'efficacité du système éducatif.

**Graphique 21. La proportion de jeunes adultes ayant un faible niveau d'études est relativement élevée**

Décomposition du groupe des 30-34 ans en fonction du plus haut niveau de formation atteint, en 2011



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981077>

Le gouvernement a lancé une réforme approfondie de l'enseignement obligatoire qui :

- i) met en place une journée scolaire plus longue et plus variée, caractérisée par une augmentation du nombre de cours et de la qualité de l'enseignement en mathématiques et en danois, ainsi que par des activités complémentaires et des cours de soutien spécifiques ;
- ii) relève le niveau d'études requis pour les enseignants, renforce encore leur formation ainsi que celle des chefs d'établissement, et confère davantage de responsabilités à ces derniers concernant l'organisation des journées scolaires ; et
- iii) définit pour les établissements

publics d'enseignement des objectifs clairs auxquels correspondent des indicateurs de performance, destinés à améliorer le cadre d'évaluation. En outre, un groupe de consultants conseillera les municipalités et les établissements scolaires sur la mise en œuvre de la réforme, dans une optique d'amélioration qualitative. Cette réforme est bienvenue. Il faudrait que sa mise en œuvre s'accompagne d'un suivi attentif de ces effets. Pour rendre plus attractifs les programmes de formation initiale des enseignants et améliorer davantage leurs profils de carrière, le gouvernement pourrait envisager de mettre en place un programme universitaire pilote de formation initiale des enseignants. Le nouveau cadre d'évaluation devrait prévoir plus expressément des évaluations des enseignants et des chefs d'établissement par les municipalités.

Le système d'enseignement et de formation professionnelle (EFP), dans lequel s'inscrivent environ 20 % des jeunes scolarisés, pâtit de taux d'abandon des études élevés, en particulier chez les jeunes issus de l'immigration, de sorte que certains en sortent peu qualifiés. Certains décrochent parce qu'il leur manque des compétences de base lorsqu'ils intègrent leur formation. Un autre motif d'abandon scolaire réside dans l'incapacité de trouver un poste (qui constitue une obligation dans le cadre de certaines formations), en particulier en période de difficultés économiques. Il est crucial de réduire le taux d'abandon des études, tout en améliorant la qualité et l'attractivité de l'EFP.

Le gouvernement a accru les financements affectés à l'EFP, notamment aux stages de formation, dans le cadre du budget 2013, et proposé en octobre 2013 une réforme de l'EFP comprenant : i) l'instauration de critères de sélection pour intégrer l'EFP ; ii) des mesures destinées à en renforcer l'attractivité, notamment en limitant la spécialisation précoce, en dispensant davantage de cours de haut niveau pour faciliter les transitions vers le deuxième cycle de l'enseignement secondaire classique, et en mettant en place des programmes spécifiquement destinés aux jeunes ; et iii) des mesures visant à améliorer la qualité de l'EFP, telles qu'une augmentation du nombre d'heure de cours et l'application de conditions de recrutement plus exigeantes pour les enseignants. La réforme propose également diverses options pour les jeunes qui ne satisfont pas aux critères de sélection, permettant soit de les préparer à intégrer l'EFP, soit de les aider à acquérir des compétences spécifiques. Cette réforme est bienvenue. Il importera de surveiller de près ses répercussions, afin de veiller à ce que le système d'EFP devienne plus attractif pour les jeunes sans que le taux d'échec scolaire augmente pour autant parmi ceux qui ne seront pas sélectionnés pour y entrer. En outre, certains programmes d'EFP axés sur les meilleurs élèves devraient offrir des passerelles vers l'enseignement supérieur.

La proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant une formation supérieure a augmenté ces dernières années et est proche de la moyenne de l'OCDE (graphique 21), mais inférieure à celle observée dans d'autres pays nordiques. Les estimations du rendement privé de l'enseignement supérieur au Danemark varient, mais elles sont généralement relativement faibles malgré la gratuité de cet enseignement, en raison du niveau élevé des taux marginaux d'imposition et du caractère relativement modeste des avantages salariaux liés aux études. Cela peut dissuader certains jeunes d'intégrer l'enseignement supérieur. En outre, la générosité du système de bourses et le faible rendement privé de l'éducation peuvent conduire les jeunes, lorsqu'ils choisissent leur filière, à accorder davantage d'importance à des critères tels que leur propre intérêt à court terme et la popularité de cette filière, qu'à leurs capacités et aux avantages économiques qu'ils sont susceptibles de retirer de leur formation.

Pour renforcer les incitations à entreprendre des études supérieures et encourager les jeunes à acquérir les bonnes compétences, le gouvernement devrait poursuivre ses efforts de réduction des taux marginaux d'imposition appliqués aux hauts revenus, afin de rehausser le rendement de l'enseignement supérieur. La réforme de 2013 du système de bourses limite leur période de versement à la durée normale des formations pour les étudiants commençant un programme d'enseignement supérieur plus de deux ans après avoir été acceptés. Cela devrait encourager les jeunes à choisir la bonne filière au regard de leurs capacités et des besoins du marché du travail. Néanmoins, comme cela a été souligné dans le chapitre sur l'éducation de l'*Étude économique* de 2009, l'instauration de droits d'inscription inciterait encore davantage les jeunes à opter pour les formations dont le rendement sera élevé aussi bien pour eux que pour la société. Il faudrait que les autorités mettent en place ces droits de manière progressive et réduisent parallèlement les taux marginaux d'imposition des revenus, afin de préserver les incitations à entreprendre des études supérieures. En outre, des prêts remboursables en fonction des revenus futurs et des programmes de bourses devraient permettre aux jeunes issus de familles pauvres de continuer à avoir accès à l'enseignement supérieur.

Les réformes destinées à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur devraient également se poursuivre. La Cour des comptes (*Rigsrevisionen*) a récemment remis en question la qualité des formations en sciences humaines et sociales, concluant que le nombre d'heures d'enseignement par étudiant était extrêmement faible dans ces domaines. Le gouvernement a décidé d'accroître les financements affectés aux sciences humaines et sociales. La qualité de ces formations devrait faire l'objet d'un suivi attentif, et des sanctions financières devraient être imposées aux universités où elle est faible. Les efforts réalisés pour améliorer l'accès à des indicateurs concernant les principales caractéristiques de ces formations, notamment le nombre d'heures de cours, et le devenir professionnel des diplômés sont les bienvenus et devraient être poursuivis. De manière plus générale, les réformes devraient améliorer la qualité du cadre d'évaluation et de contrôle, tout en préservant l'autonomie pédagogique des universités.

La proportion de travailleurs qui participe à des programmes d'enseignement formel ou non formel et le nombre d'heures par participant sont relativement élevés. Néanmoins l'impact du système danois de formation des adultes sur l'emploi et les carrières semble contrasté (Kristensen and Skipper, 2009). Depuis 2010, le gouvernement réforme le système de formation des adultes en le ciblant davantage sur les groupes les plus vulnérables et en renforçant le rôle des programmes d'enseignement professionnel et d'enseignement supérieur. En outre, le système de financement devrait encourager les établissements d'enseignement à reconnaître les acquis de manière à favoriser une meilleure utilisation des ressources. Enfin, les professeurs de l'enseignement professionnel devraient être plus fortement incités à actualiser leurs compétences, comme prévu dans le contexte de la réforme de l'EFPP.

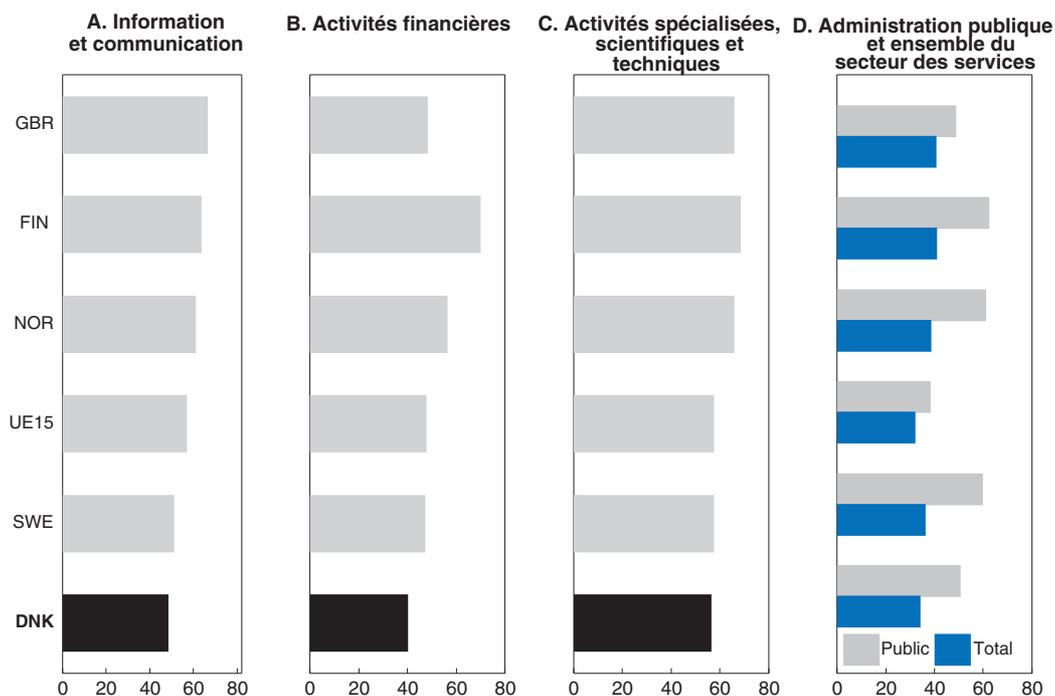
### ***Mettre en œuvre des politiques du marché du travail et des politiques sociales permettant de tirer le meilleur parti des compétences***

La proportion peu importante de travailleurs hautement qualifiés dans les secteurs de services privés a été identifiée comme une des raisons de la faible croissance de la productivité au Danemark (Productivity Commission, 2013a). La proportion de travailleurs hautement qualifiés dans l'ensemble des services au Danemark est plus élevée que la moyenne de l'UE, mais cette proportion est plus faible dans certains secteurs de services

privés et plus élevée dans l'administration publique (graphique 22). D'autres pays nordiques se caractérisent également par une forte proportion de travailleurs hautement qualifiés dans le secteur public, mais le grand nombre de travailleurs qualifiés dans l'ensemble de l'économie leur permet également d'afficher des proportions plus élevées dans les services privés.

Graphique 22. **La proportion de travailleurs hautement qualifiés est relativement faible dans certains services privés**

En pourcentage des effectifs de l'ensemble du secteur considéré, en 2012



Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981058>

Le système de formation des salaires et les meilleures conditions de travail qui caractérisent le secteur public, conjugués à des taux marginaux d'imposition des revenus élevés, réduisent l'efficacité de la répartition des compétences disponibles dans l'économie. La croissance des salaires dans le secteur public est indexée sur celle observée dans le secteur privé avec un décalage, et elle n'est que faiblement liée aux performances individuelles (Productivity Commission, 2013c). Ce mécanisme empêche que la progression des rémunérations soit plus forte dans le secteur public que dans le secteur privé en moyenne sur le long terme, mais les salaires peuvent temporairement augmenter plus rapidement dans le secteur public que dans le secteur privé, comme cela a été récemment le cas du fait de la crise. Compte tenu de l'absence de lien étroit entre les rémunérations et les performances individuelles dans le secteur public, les incitations à se tourner vers le secteur privé pourraient être plus fortes pour les travailleurs très productifs, mais ces incitations sont atténuées par une structure des salaires comprimée et des taux marginaux d'imposition des revenus élevés. Il faudrait que les salaires soient plus étroitement liés aux performances individuelles dans le secteur public, afin de favoriser les gains de productivité et d'harmoniser les incitations financières au travail dans les secteurs public et privé.

Les clauses de non-concurrence incluses dans les contrats de travail visent à protéger les connaissances spécifiques aux entreprises, mais elles peuvent entraver la transmission du savoir dans l'économie et réduire la mobilité de la main-d'œuvre si elles sont utilisées de manière abusive. Or, ces clauses semblent très fréquentes au Danemark (Productivity Commission, 2013b). Les autorités devraient évaluer l'utilisation et les conséquences de ces clauses.

Une bonne répartition des compétences dans l'économie contribuera à renforcer la croissance, mais il importe également d'activer ces compétences de manière plus générale. Ces dernières années, les autorités ont adopté plusieurs réformes en vue de rehausser le taux d'activité et l'emploi. Elles ont notamment modifié le régime de retraite anticipée, les dispositifs d'invalidité ainsi que l'aide sociale, et raccourci la durée maximale de versement des prestations d'assurance chômage. Les pouvoirs publics devraient s'attacher avant tout à :

- Mettre en œuvre de manière rigoureuse la réforme du dispositif des *flexjob* et des prestations d'invalidité, et surveiller son impact. Pour les personnes de plus de 40 ans, les prestations d'invalidité conservent un caractère définitif. En outre, du fait de la réforme des régimes de retraite anticipée, les travailleurs âgés peuvent accéder plus aisément aux prestations d'invalidité. Il est important de veiller à ne pas créer de nouvelles voies d'accès aux pensions d'invalidité pour les travailleurs âgés, et de s'orienter vers une évaluation régulière des droits à ces prestations. Les pensions d'invalidité permanente ne devraient être accordées que dans des circonstances particulières.
- Suivre de près la mise en œuvre du raccourcissement de la période d'indemnisation du chômage. Il était certes judicieux d'adopter des dispositions temporaires pour éviter une diminution brutale des revenus des chômeurs en fin de droits, mais la mise en œuvre progressive de la réforme est actuellement très lente, puisqu'elle s'étale jusqu'en 2017. Si le marché du travail se redresse plus rapidement que prévu, il serait opportun d'accélérer son déploiement.
- Limiter les trappes d'inactivité. Les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont guère incités financièrement à prendre un emploi, car la perte de l'aide sociale (généreuse au Danemark), la perte des prestations sociales et le relèvement des impôts représentent la contrepartie de l'essentiel de la rémunération qui leur serait versée. La réforme de l'aide sociale de 2013 renforce l'obligation pour les jeunes qui en ont besoin d'améliorer leur formation et améliore les incitations financières à cet effet, élargit l'aide à la recherche d'un emploi pour ceux qui sont plus proche du marché du travail et resserre le contrôle de la recherche d'un emploi pour les adultes aptes à travailler. Son incidence sur l'éducation et le taux d'activité doit faire l'objet de suivi.
- Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail (PAMT). La décentralisation de ces politiques au niveau des municipalités intervenue en 2007 a créé de nouveaux problèmes, mais on dispose de peu d'informations sur son impact. Le gouvernement a mis sur pied une commission chargée d'examiner cette question et, plus généralement, l'efficacité des PAMT. Il est nécessaire de mettre au point un système de financement qui incite correctement les municipalités à aider les chômeurs à trouver du travail, et d'élaborer un cadre garantissant aux chômeurs un traitement égal et efficace de leur dossier indépendamment de la municipalité dont ils relèvent, sans alourdir pour autant les charges administratives.

Malgré certaines améliorations au cours des dix dernières années, les immigrants ne sont pas bien intégrés dans le système d'enseignement, ni sur le marché du travail. L'écart

de résultats aux tests du PISA entre les enfants d'immigrés nés au Danemark et les enfants d'autochtones est prononcé. Dans le prolongement de la crise, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a atteint 14.7 % en 2012 contre 6.8 % pour les autochtones. Il faut que les efforts d'amélioration de l'intégration des immigrés se poursuivent. Il faudrait rehausser la qualité des cours de danois destinés aux immigrés. Le programme de *Greencard* (carte de séjour et de travail), qui permet aux travailleurs qualifiés d'entrer au Danemark pour y chercher un emploi, a eu un succès limité. Cela tient sans doute en partie à la situation dégradée du marché du travail, mais le gouvernement devrait évaluer ce dispositif et d'autres programmes pertinents afin de déterminer, le cas échéant, quelles modifications il conviendrait de leur apporter.

#### Encadré 4. **Recommandations en vue de mettre pleinement à profit les compétences**

##### **Principales recommandations**

- Lors de la mise en œuvre de la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels (EFP), veiller à ce que celui-ci devienne plus attractif pour les jeunes et plus sélectif, sans que le taux d'échec scolaire augmente pour autant parmi ceux qui ne peuvent y entrer. Mettre en place des programmes d'EFP offrant des passerelles vers l'enseignement supérieur.
- Améliorer les résultats du système de formation des adultes en poursuivant les efforts déployés pour inciter davantage les établissements d'enseignement à reconnaître les acquis, et en renforçant le contrôle de la qualité des cours.
- Renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail, notamment en veillant à ce que les municipalités soient effectivement incitées d'un point de vue financier à aider les chômeurs à trouver du travail.
- Lors de la mise en œuvre de la réforme du dispositif des *flexjob* et des prestations d'invalidité, veiller à ce que le régime spécial d'invalidité destiné aux travailleurs âgés ne devienne pas une nouvelle voie d'accès anticipé à la retraite. S'orienter vers une évaluation régulière des droits à pension d'invalidité et limiter l'octroi des pensions d'invalidité permanente aux personnes de plus de 40 ans.

##### **Autres recommandations**

- Suivre de près la mise en œuvre et les conséquences de la réforme de l'enseignement obligatoire. Envisager de mettre en place des programmes universitaires de formation initiale des enseignants afin de les rendre plus attractifs et d'améliorer le déroulement de carrière des enseignants.
- Renforcer les incitations à choisir la bonne formation supérieure, en mettant en place progressivement des droits d'inscription, tout en poursuivant les efforts déployés pour abaisser le taux marginal d'imposition des revenus.
- Lier plus étroitement les rémunérations aux performances individuelles dans le secteur public.
- Suivre de près la mise en œuvre du raccourcissement de la période de versement des prestations d'assurance chômage, et accélérer l'application de cette mesure si le marché du travail se redresse rapidement.
- Continuer de financer les programmes efficaces d'intégration des immigrés. Poursuivre les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité des cours de danois destinés aux immigrés.

## Bibliographie

- Adalet McGowan, M. and S. Jamet (2012), “Sluggish Productivity Growth in Denmark: The Usual Suspects?”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 975.
- Adema, W. and M. Ladaique (2009), “How Expensive is the Welfare State?: Gross and Net Indicators in the OECD Social Expenditure Database (SOCX)”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 92, OECD Publishing.
- Aleman, E., C. Klein, I. Koske, C. Vitale and I. Wanner (2013), “New indicators of competition law and policy in 2013 for OECD and non-OECD countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1104, OECD Publishing.
- Andersen, A., A. Møller Christensen, C. Duus and R. Kaarup (2012), “Danish Families’ Financial Robustness, Variable Rates and Deferred Amortisation”, *Danish Nationalbank, Monetary Review*, 4th Quarter, Part 2.
- Blundell-Wignall, A. and C. Roulet (2012), “Business Models of Banks, Leverage and Distance-to-Default”, *Financial Market Trends*, Vol. 2.
- Bravo Biosca, A., C. Criscuolo and C. Menon (2013), “What Drives the Dynamics of Business Growth?”, *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, No. 1.
- Busom, I., B. Corchuelo and E. Martínez-Ros (2011), “Tax Incentives and Direct Support for R&D: What Do Firms Use and Why?”, *Universidad Carlos III, Business Economics Working Papers*, No. 03.
- Corrado, C., J. Haskel, C. Jona-Lasinio and M. Iommi (2012), “Intangible Capital and Growth in Advanced Economies: Measurement Methods and Comparative Results”, *IZA Discussion Papers*, No. 6733.
- Danish Competition and Consumer Authority (2013), *SME Participation in Public Procurement*, Copenhagen.
- Danish Economic Council (2010), *Danish Economy Report*, Autumn, Copenhagen.
- Danish Economic Council (2013), *Danish Economy Report*, Spring, Copenhagen.
- Danish Government (2013), *Convergence Programme Denmark 2013*.
- Danish National Bank (2013), *Financial Stability Report*, June, Copenhagen.
- ERAC (2012), *Peer Review of the Danish Research and Innovation System: Strengthening Innovation Performance*, Export Group Report prepared for the European Research Area Committee.
- European Commission (2012), *Fiscal Sustainability Report 2012*, Brussels.
- European Environmental Agency (2010), *The European Environment – State and Outlook 2010*.
- Helliwell, J., R. Layard and J. Sachs (eds) (2013), *World Happiness Report 2013*, UN Sustainable Development Solutions Network, New York.
- International Labour Office (2009), *Protecting People, Promoting Jobs: A Survey of Country Employment and Social Protection Policy Responses to the Global Economic Crisis*, ILO Report to the G20 Leaders’ Summit in Pittsburgh, Geneva.
- International Monetary Fund (2013a), *Denmark: Staff Report for the 2012 Article IV Consultation*, Washington, DC.
- International Monetary Fund (2013b), *Selected Issues: Nordic Regional Report*, Washington, DC.
- International Monetary Fund (2013c), *Key Aspects of Macprudential Policy*, Washington, DC.
- Kristensen, N. and L. Skipper (2009), “Analyses of the Effects of Adult Education, Re-education and Further Education – Impact on Individuals and Cost-Benefit Analysis”, *Danish Institute for Governmental Research* (in Danish).
- Ministry for Economic Affairs and the Interior (2013), *Economic Survey – August 2013*, Copenhagen.
- Ministry of Business and Growth (2013a), *Debt Expenses in Households with Expiry of Interest-only and High Ratio of Loan-to-Value*, Copenhagen (in Danish).
- Ministry of Business and Growth (2013b), “The Financial Crisis in Denmark: Causes, Consequences and Lessons”, *Report of the Committee on Financial Crisis*, Copenhagen.
- Ministry of Business and Growth (2013c), *Report on Growth and Competitiveness*, Copenhagen (in Danish).
- Ministry of Finance (2013), *Budget Outlook 3*, December, Copenhagen.

- Ministry of Science, Innovation and Higher Education (2009), *The University Evaluation Report*, Copenhagen.
- Ministry of Science, Innovation and Higher Education (2012), *Performance of GTS Institutes, 2012* (in Danish), Copenhagen.
- Nordic Innovation Centre (2012), *The Nordic Growth Entrepreneurship Review*, Report No. 25.
- OECD (2005), *Economic Survey: Denmark*, OECD Publishing.
- OECD (2009), *Economic Survey: Denmark*, OECD Publishing.
- OECD (2010), *High-Growth Enterprises: What Governments Can Do to Make a Difference*, OECD Publishing.
- OECD (2011), *Financing High Growth Firms: The Role of Angel Investors*, OECD Publishing.
- OECD (2012a), *Economic Survey: Denmark*, OECD Publishing.
- OECD (2012b), *Entrepreneurship at a Glance*, OECD Publishing.
- OECD (2013a), *How's Life?: Measuring Well-Being*, OECD Publishing.
- OECD (2013b), *Interconnected Economies: Benefiting from Global Value Chains*, OECD Publishing, [http://www2.oecd.org/oeclinfo/info.aspx?app=OLIScoteFR&Ref=ECO/CPE/WP1\(2013\)15](http://www2.oecd.org/oeclinfo/info.aspx?app=OLIScoteFR&Ref=ECO/CPE/WP1(2013)15)
- OECD (2013c), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2013 – An OECD Scoreboard*, OECD Publishing.
- Productivity Commission (2013a), *Danish Productivity, Where are the Problems?*, April, Copenhagen (in Danish).
- Productivity Commission (2013b), *Competition, Globalisation and Regulation*, May, Copenhagen (in Danish).
- Productivity Commission (2013c), *Governance, Leadership and Motivation in the Public Sector*, September, Copenhagen (in Danish).
- Schich, S. and S. Lindh (2012), "Implicit Guarantees for Bank Debt: Where Do We Stand?", *Financial Market Trends*, Issue 1.
- Steen, J. (2012), "Modes of Public Funding of Research and Development: Towards Internationally Comparable Indicators", *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, No. 4.
- Xiao, Y. (2013), "Financial Stability in an Evolving Regulatory and Supervisory Landscape", *IMF Working Papers*, No. 47.

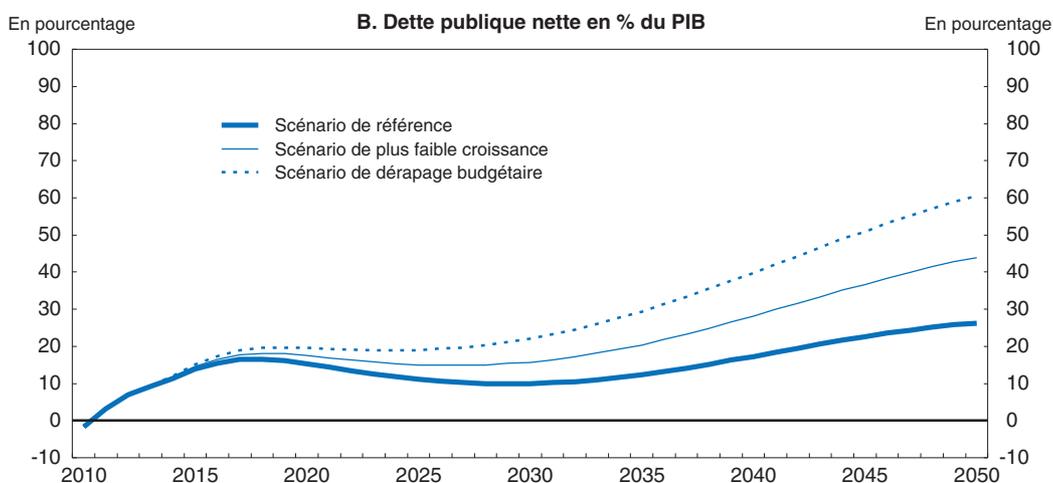
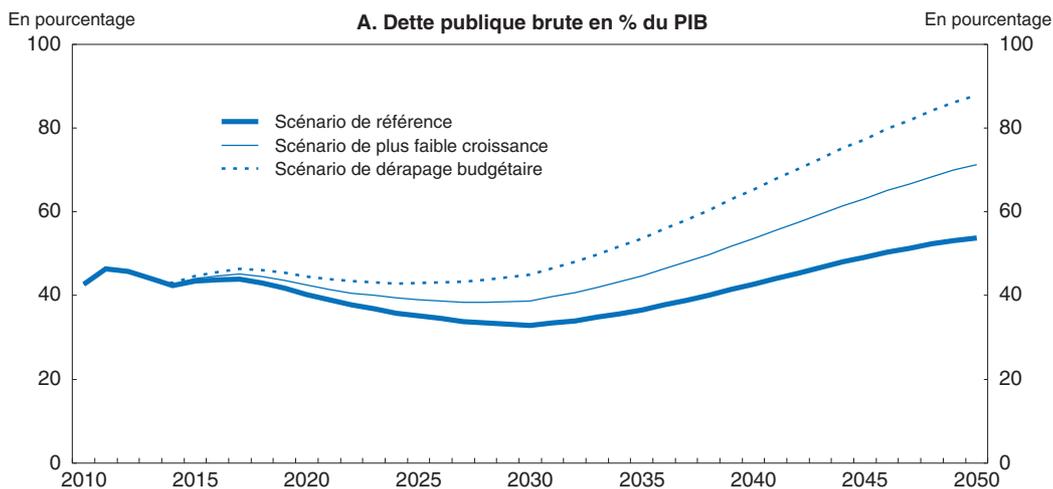
## ANNEXE A1

### *Viabilité de la dette publique*

Le Danemark ne semble pas être confronté à des problèmes de viabilité budgétaire à moyen terme. La dette publique brute en pourcentage est bien inférieure à 60 % et le gouvernement prévoit un taux d'endettement inférieur à 40 % d'ici à 2030 dans la cadre du Programme de convergence de 2013 (graphique A1.1, « Scénario de référence »). Les réformes structurelles déjà réalisées, qui sont mentionnées dans le corps du texte (y compris les réformes du régime de retraite, du cadre budgétaire, de l'assurance chômage et du régime fiscal), renforceront les finances publiques. Le scénario de référence du Programme de convergence part de l'hypothèse d'une amélioration de 1.6 point de pourcentage du rapport du solde primaire au PIB sur la période 2014-30. Avec un dérapage budgétaire modéré, le taux d'endettement resterait bien inférieur à 60 % d'ici à 2030 (scénario de « dérapage budgétaire »). Étant donné la taille relativement peu importante de la dette, l'incidence mécanique de la plus faible croissance du PIB (avec un solde primaire inchangé) sur la dynamique de la dette serait aussi limitée jusqu'en 2030 (scénario de « plus faible croissance »)

Les pressions sur les finances publiques s'accroîtront à long terme sous l'effet de l'évolution démographique et de la baisse de la production de pétrole en mer du Nord. Il est prévu que le solde primaire devienne négatif et que le déficit primaire se creuse sur la période 2030-40. Plusieurs institutions estiment que les finances publiques danoises sont viables à long terme (Danish Government, 2013 ; Danish Economic Council, 2010 ; European Commission, 2012). Grâce à la réforme des retraites qui relie l'âge légal de la retraite à l'espérance de vie, la viabilité budgétaire résistera mieux à long terme aux changements de la longévité. En outre, les analyses réalisées par le gouvernement et le Conseil économique danois montrent que les salaires publics, les transferts sociaux et les taxes sont de facto indexés sur les salaires dans le secteur privé et, qu'en conséquence, la productivité, le solde primaire et la viabilité des finances publiques ne seraient pas affectés par une baisse de la croissance de la productivité.

Graphique A1.1. Taux d'endettement public dans différents scénarios



Note : Le scénario de référence est celui présenté dans le Programme de convergence pour le Danemark 2013. Les deux autres scénarios assouplissent l'une des hypothèses du scénario de référence. Dans le « scénario de plus faible croissance », la croissance du PIB est diminuée de 0.5 point de pourcentage par an. Dans le scénario de « dérapage budgétaire », le solde primaire est diminué de 0.5 point de pourcentage par an. Les actifs de l'État restent inchangés dans les différents scénarios.

Source : Calculs de l'OCDE et Gouvernement danois, Programme de convergence pour le Danemark 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932981096>

## ANNEXE A2

*Progrès accomplis en matière de réformes structurelles*

L'annexe qui suit recense les recommandations formulées dans les *Études* précédentes et les mesures prises depuis la publication, en janvier 2012, de la dernière *Étude économique* sur le Danemark.

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2012)
<b>Cadre budgétaire et fiscalité</b>	
<b>Cadre budgétaire</b>	
Mettre en place un plafond de dépenses pour l'ensemble des administrations publiques couvrant l'essentiel de leurs dépenses (et pas seulement la consommation publique, même si les dépenses d'investissement et les dépenses sensibles aux variations conjoncturelles, telles que les allocations de chômage, peuvent éventuellement être exclues) à un horizon de moyen terme.	Les pouvoirs publics ont mis en place une loi de finances visant à une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Cette loi prévoit que le parlement fixe des plafonds de dépenses pluriannuels contraignants pour chaque échelon administratif, qui soient compatibles avec l'objectif budgétaire global fixé à moyen terme. Les premiers plafonds, annoncés en juin 2013, sont fixés pour quatre ans et seront applicables en 2014. Par ailleurs, le Pacte budgétaire a été transposé dans le droit national danois pour parvenir à un équilibre ou un excédent budgétaire à l'horizon 2020.
Faire que le Conseil économique soit plutôt un conseil budgétaire et à cette fin, lui donner accès aux informations nécessaires, notamment aux comptes détaillés des administrations publiques.	La loi de finances de 2012 a donné mandat au Conseil économique pour contrôler les nouveaux plafonds de dépenses publiques et la politique budgétaire.
Continuer d'appliquer des sanctions pour maîtriser les dépenses publiques des collectivités locales et envisager de les renforcer en cas de nouveaux dérapages.	Pour le moment, les sanctions ont permis de maîtriser l'évolution des dépenses des collectivités locales.
Si les sanctions et les nouveaux plafonds de dépenses prévus ne permettent pas de maîtriser les dépenses publiques des collectivités locales, envisager de limiter les subventions spécifiques aux collectivités territoriales et le partage des compétences entre différents échelons de l'administration.	Pour le moment, le nouveau cadre budgétaire a permis de maîtriser l'évolution des dépenses des collectivités locales.
<b>Fiscalité</b>	
Alléger les taux d'imposition marginaux sur les hauts revenus en relevant le seuil d'imposition, ou en diminuant le taux marginal d'imposition, une fois que les finances publiques auront été assainies et que les dépenses publiques seront mieux maîtrisées. Relever la fiscalité immobilière grâce au rétablissement de la base d'imposition lorsque le marché de l'immobilier se sera redressé.	Dans le cadre de la réforme fiscale de 2012, les taux d'imposition marginaux sur les hauts revenus ont été abaissés (par un relèvement du seuil d'imposition des hauts revenus) et le crédit d'impôt sur les revenus du travail a été majoré.
<b>Système financier</b>	
Les primes d'assurance sur les dépôts devraient être fonction des risques propres à chaque établissement. Envisager d'imposer des normes de fonds propres en fonction de leur taille aux établissements financiers d'importance systémique.	Un accord a été approuvé en octobre 2013 pour mettre en œuvre les principales recommandations formulées par le Comité des établissements financiers d'importance systémique (Comité EFIS), qui prévoient également des exigences de fonds propres plus strictes pour les EFIS.
Continuer d'améliorer la collaboration entre la Banque centrale du Danemark et l'Autorité de surveillance financière afin d'assurer la cohérence entre le mandat de supervision macrofinancière de la première et le mandat microprudentiel de la deuxième, axé sur chaque banque.	Un Conseil des risques systémiques a été mis en place en février 2013, où siègent des représentants de différents ministères, de l'Autorité de surveillance financière et de la Banque centrale du Danemark. Le Conseil a pour mandat de repérer les risques systémiques du système financier. Un projet de loi d'octobre 2013 donne mandat au ministère des Entreprises et de la Croissance de déployer des outils macroprudentiels.

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2012)
Exercer un contrôle strict sur les nouveaux prêts hypothécaires à amortissement différé, éventuellement en plafonnant plus rigoureusement les quotités de financement et les ratios prêt-revenu, une fois que le marché immobilier se sera redressé. Poursuivre les efforts en cours pour améliorer la collecte des données nécessaires pour mieux connaître le profil de cette catégorie d'emprunteurs.	Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en mai 2013 pour limiter l'octroi de prêts hypothécaires à taux variables ou à amortissement différé aux emprunteurs pouvant souscrire un prêt équivalent à taux fixe ou un prêt à remboursement échelonné du principal. Un régime d'identification des risques inhérents aux prêts immobiliers a été mis en place en juillet 2013. Enfin, plusieurs rapports publiés cette même année par le ministère des Entreprises et de la Croissance analysent le profil des ménages ayant souscrit des prêts à amortissement différé.
<b>Marché du travail et intégration</b>	
<b>Marché du travail</b>	
Mettre en œuvre l'accord de 2011 sur la retraite anticipée tout en veillant à ce que les dispositions relatives au «nouveau» régime d'invalidité applicable aux seniors n'entraînent pas un accroissement injustifié du nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité.	L'accord sur la retraite anticipée est en cours d'application et le premier relèvement de l'âge de départ en retraite anticipée prendra effet en 2014. Pas de mesure concernant le nouveau régime d'invalidité des seniors, lequel entrera en vigueur en 2014.
Améliorer les incitations au travail et les aides ciblées aux personnes en congé de maladie ou d'invalidité aptes à occuper un emploi, tout en durcissant les conditions d'accès aux prestations, et réévaluer régulièrement les droits à prestations. Il conviendrait notamment de revoir le programme en faveur de l'emploi des handicapés ( <i>Fleksjob</i> ). Celui-ci devrait être mieux ciblé et il conviendrait d'évaluer régulièrement l'aptitude au travail des bénéficiaires et d'abaisser le montant des subventions salariales.	La prestation d'invalidité applicable aux moins de 40 ans est remplacée, depuis juin 2012, par un nouveau régime de réadaptation et seule une minorité de personnes de cette tranche d'âge continue de pouvoir bénéficier d'une pension d'invalidité permanente. Quant au dispositif <i>Flexjob</i> , il a été réformé pour limiter les abus dans son application et les prestations servies sont désormais moins généreuses et sont temporaires.
Afin d'accélérer le retour à l'emploi des chômeurs, la durée d'indemnisation devrait être ramenée de quatre à deux ans.	À compter du début de 2013, la période maximale d'indemnisation du chômage a été ramenée de quatre à deux ans (dans le cadre de l'accord de 2010 sur l'assainissement des finances publiques). Un dispositif temporaire a été introduit pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits mais n'ayant pas trouvé un emploi, qui sera progressivement démantelé jusqu'en 2017.
Envisager de réduire progressivement le taux de remplacement des indemnités de chômage tout au long de la période d'indemnisation.	Dans le cadre du dispositif temporaire, la prestation maximale est de 60 % de l'indemnité maximale de chômage, ce qui implique une réduction du taux de remplacement après deux ans de chômage.
Plus la durée de versement des prestations est longue, moins les coûts de ces prestations devraient être remboursés aux collectivités locales afin d'assurer une meilleure adéquation entre leurs ressources et les compétences qui leur sont dévolues en matière de programmes en faveur de l'emploi.	Un groupe d'experts indépendants a été missionné pour rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité des mesures d'activation.
<b>Intégration</b>	
Des initiatives supplémentaires sont nécessaires pour rationaliser le traitement des demandes d'immigration afin de permettre aux travailleurs très qualifiés d'émigrer facilement et rapidement au Danemark.	Aucune.
<b>Éducation</b>	
<b>Scolarité obligatoire</b>	
L'année préparatoire à l'école primaire ayant été rendue obligatoire, il faudrait en renforcer le contenu éducatif afin d'en faire réellement la première année de l'enseignement primaire.	Aucune.
L'importance de la 10 <sup>e</sup> année facultative d'enseignement devrait être revue à la baisse, cette année scolaire devant être réservée aux seuls élèves qui ont le plus besoin de progresser.	Suite à la réforme de l'EFPP d'octobre 2013, la 10 <sup>e</sup> année d'enseignement sera utilisée pour préparer les élèves à l'EFPP afin qu'ils puissent remplir les nouveaux critères d'admissibilité.
Développer la gestion des établissements scolaires et créer des incitations pour optimiser l'emploi des ressources, relativement importantes, consacrées à la scolarité obligatoire. Élaborer des indicateurs de résultats et faire que les chefs d'établissement soient soumis à une obligation de rendre des comptes.	Le cadre d'examen et d'évaluation va être amélioré suite à la réforme de juin 2013 sur l'enseignement obligatoire. Les enseignants et chefs d'établissement seront incités à utiliser les tests nationaux.
Mettre en place un système d'habilitation des enseignants et donner plus de poids aux compétences spécifiques des enseignants dans les procédures d'affectation. Accroître la flexibilité des salaires.	Aucune mesure prise concernant le système d'habilitation. La réforme de 2013 prévoit qu'à l'horizon 2020, tous les élèves de l'enseignement public bénéficieront d'un enseignement délivré par des enseignants qualifiés dans leur matière principale.
<b>Enseignement professionnel</b>	
Procéder au réexamen de l'ensemble des formations par apprentissage et des programmes pour vérifier qu'ils s'inscrivent bien tous dans une structure de compétences génériques. Examiner la possibilité d'intégrer des volets pratiques plus en amont dans les programmes d'enseignement professionnel.	La réforme de l'EFPP prévoit de rationaliser les programmes et les indicateurs d'EFPP afin de multiplier les passerelles vers le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général.

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2012)
<b>Enseignement supérieur</b>	
Envisager de remplacer progressivement certaines des bourses accordées actuellement aux étudiants par des prêts, en particulier si les études se prolongent.	Le système d'attribution de bourses a été réformé en 2013 afin d'en réduire le bénéfice à la durée normale des études pour les étudiants entrant dans un programme d'enseignement supérieur plus de deux ans après avoir été acceptés et d'accélérer ainsi l'accomplissement des cursus.
Adopter progressivement un système où non seulement les étudiants non ressortissants de l'UE, mais aussi les Danois et les autres ressortissants de l'UE, se verront facturer des droits de scolarité, tout en développant l'octroi de prêts sous conditions de ressources pour financer les frais de scolarité.	Aucune.
<b>Intégration des immigrants</b>	
Une stratégie globale est nécessaire pour mieux intégrer, dès l'enseignement obligatoire, les élèves immigrés de première et deuxième générations dans le système éducatif.	La réforme de l'enseignement obligatoire vise à mieux intégrer les élèves d'origine immigrée dans le système éducatif et à améliorer leurs résultats scolaires.
Encourager les institutions privées à créer des établissements scolaires à vocation plus internationale pour accueillir les enfants des travailleurs étrangers employés temporairement au Danemark.	Aucune.
<b>Concurrence</b>	
Introduire plus de concurrence dans le secteur des pharmacies, des taxis et des transports publics.	Grâce à l'adoption d'un ensemble de mesures en faveur de la concurrence en octobre 2012, divers groupes de travail et commissions ont été nommés pour examiner la concurrence dans le secteur des pharmacies et des taxis.
Améliorer la concurrence dans le secteur public en recourant plus largement aux appels d'offres.	Le Conseil de coopération public-privé a été institué en avril 2013 pour développer la concurrence dans les marchés publics. Un groupe de travail a été mis en place en juin 2013 pour simplifier et clarifier la législation sur la passation des marchés publics.
Assouplir les modalités de la loi sur l'aménagement du territoire relatives à la superficie et à l'implantation des nouveaux magasins.	Aucune.
Simplifier le cadre institutionnel des autorités chargées de la concurrence et relever le barème des amendes infligées pour infraction à la réglementation de la concurrence.	Le droit de la concurrence a été durci en décembre 2012 par un relèvement du barème des sanctions financières et la possibilité de prononcer des peines d'emprisonnement en cas d'entente.
<b>Esprit d'entreprise et innovation</b>	
Les programmes de formation à la création d'entreprise doivent permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle comme salariés pour mieux connaître les règles de gestion d'une entreprise.	Aucune.
Il conviendrait d'examiner la possibilité de recourir à des incitations fiscales, en complément ou en remplacement des financements directs, pour promouvoir l'investissement dans la R-D.	Un nouveau dispositif d'incitation fiscale a été mis en place en 2012, qui permet aux entreprises qui investissent dans la R-D et sont en déficit après impôt de bénéficier d'un remboursement d'impôt égal à 25 % du manque-à-gagner. Le dispositif est plafonné à 5 millions DKK, mais ce plafond sera porté à 25 millions DKK d'ici 2015.
<b>Changement climatique</b>	
Réévaluer régulièrement les objectifs nationaux en fonction des évolutions internationales et des progrès technologiques. Ajuster en conséquence la part des réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) à réaliser sur le territoire danois en finançant de telles réductions à l'étranger.	Aucune.
Cœuvrer activement à l'instauration d'un plafonnement plus contraignant dans les futures négociations au niveau de l'Union européenne (UE).	Dans le cadre de l'accord sur l'énergie de 2012, les autorités danoises ont annoncé qu'elles continueraient d'œuvrer activement en faveur de politiques ambitieuses en matière de changement climatique et d'énergie au niveau de l'UE. En juin 2013, les autorités danoises ont préconisé que l'UE adopte un objectif contraignant, à savoir réduire les émissions de GES de 40 % par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2030.
Veiller à ce que les mesures de soutien aux énergies renouvelables favorisent les solutions les moins coûteuses en matière de réduction d'émissions, et éviter de privilégier une technologie en particulier. Agir au niveau de l'UE en faveur de l'introduction d'une stratégie commune pour contribuer à la réalisation des objectifs communautaires en matière d'énergies renouvelables au moindre coût.	L'accord sur l'énergie de 2012 soutient la mise au point de divers types de technologies, mais prévoit des objectifs spécifiques concernant l'éolien (50 % de l'électricité produite à l'horizon 2020 devra être d'origine éolienne).
Rationaliser la fiscalité énergétique danoise pour harmoniser les prix implicites du carbone. Relever notamment le barème des taxes prélevées sur le charbon et le gazole afin de réduire l'écart de prix implicite du carbone par rapport à l'essence.	Aucune.
Au niveau de l'UE, militer en faveur de l'adoption d'une politique commune de limitation des émissions de GES autres que le CO <sub>2</sub> dans l'agriculture.	Aucune.